

FICHE DE PRESENTATION

1 – La présence française en zone caraïbe

2 – Chef d'escadron CAER

3 - 25 février 2000

4 - Division A

5 - Mémoire de géopolitique

6 – Résumé

Après avoir donné une définition de la zone caraïbe, soulignant à la fois son unité et sa diversité, puis décrit les possessions françaises dans leurs aspects géographiques et institutionnels, la première partie du mémoire analyse la présence et le rayonnement culturel de la France dans la région.

La zone caraïbe constitue une zone d'intérêts et d'enjeux pour notre pays. Ces intérêts et ces enjeux, analysés dans la seconde partie, sont d'ordre politique, économique et stratégique et nécessitent une présence militaire française.

Ces intérêts sont mis en cause par des menaces internes et externes. Seule une politique caribéenne volontariste permettra à la France d'y maintenir et d'y affirmer sa présence.

7 - Mots clefs : Caraïbes, DOM, présence française, enjeux, perspectives, politique

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1^{ère} PARTIE : ORIGINALITE DE LA PRESENCE FRANÇAISE EN ZONE CARAÏBE	
1- DEFINITION ET CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE CARAIBE	
11. Essai de définition de la zone caraïbe.....	4
12. Unité et diversité des Caraïbes.....	5
13. Le rôle géopolitique de la zone caraïbe.....	6
2- LA PRESENCE TERRITORIALE FRANCAISE EN MER CARAIBE	
21. Des possessions françaises au statut particulier.....	8
22. Des possessions caraïbes intégrées à la géographie physique régionale.....	9
3- UNE PRESENCE ET UN RAYONNEMENT CULTUREL HERITES DE L'HISTOIRE	
31. Histoire de la présence française et composition actuelle de la population.....	11
32. Présence et rayonnement culturels de la France en zone caraïbe.....	14
2^{ème} PARTIE : UNE ZONE D'INTERETS ET D'ENJEUX POUR LA FRANCE	
1- INTERET ET ENJEU POLITIQUES	
11. Les Etats caraïbes insulaires : un mélange de désir d'indépendance et d'hostilité envers les influences prédominantes.....	16
12. Un choix limité d'indépendance : l'alignement sur deux pôles majeurs.....	17
13. « L'image de marque » de la France dans les Caraïbes.....	17
2- INTERETS ET ENJEUX ECONOMIQUES	
21. Des intérêts économiques propres.....	18
22. Les enjeux économiques : multinationales et aide aux pays caraïbes.....	20
3- DES INTERETS ET DES ENJEUX STRATEGIQUES NECESSITANT UNE PRESENCE MI- LITAIRE FRANCAISE	
31. Kourou : un intérêt crucial pour la France et pour l'Europe.....	23
32. Des enjeux stratégiques nécessitant une présence militaire française.....	23
3^{ème} PARTIE : REMISE EN CAUSE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PRESENCE FRANCAISE EN ZONE CARAIBE	
1- MISE EN CAUSE DES INTERETS FRANÇAIS	
11. Une menace multiforme : la déstabilisation.....	28
12. L'héritage culturel français remis en cause.....	33
2- UNE POLITIQUE CARIBEENNE POUR MAINTENIR ET AFFIRMER NOTRE PRESENCE	
21. Une politique volontariste de développement de nos D.O.M.....	36
22. Une action stabilisatrice dans le reste de la zone.....	40
Conclusion.....	41

ANNEXES

- Annexe 1 : Carte définissant la notion de « zone caraïbe »
- Annexe 2 : Diversité des statuts politiques
- Annexe 3 : Le pétrole en mer caraïbe
- Annexe 4 : Carte des Antilles
- Annexe 5 : Carte représentant la structure des Antilles, de l'Amérique centrale et de la mer des Antilles
- Annexe 6 : - Le morcellement linguistique dans les Antilles
- La langue française dans les Antilles
- Annexe 7 : Les principales routes maritimes en zone caraïbe
- Annexe 8 : Les liaisons maritimes et aériennes

Si, à l'aube du XXIème siècle, la France reste une puissance reconnue sur la scène internationale, ses territoires et départements d'outre-mer y contribuent grandement, à la fois sur les plans culturel, économique, technologique, social ou géostratégique. Par ses possessions, la France est présente dans tous les océans et sur quatre des cinq continents et dispose de zones économiques exclusives s'étendant sur plus de onze millions de kilomètres carrés.

Parmi ce que certains appellent les « confettis de l'Empire », les territoires français en zone caraïbe présentent des caractéristiques propres qui leur confèrent toute leur importance. Le mot « caraïbe » revêt un double aspect : l'aspect idyllique, celui d'îles exotiques, impressionnantes de beauté et de diversité, qui nourrissent les fantasmes des touristes en quête de dépaysement ; c'est aussi une référence à l'histoire de la colonisation, à l'exploitation de la canne à sucre et à l'esclavage.

Cette présence française outre-Atlantique pourrait faire l'objet d'une remise en cause au nom d'un très énigmatique « sens de l'histoire » qui, en vérité, servirait les intérêts d'autres pays. Aussi est-il essentiel d'y affirmer et d'y maintenir notre présence dans l'intérêt mutuel des populations locales et de la France. Malgré les problèmes qu'il convient de ne pas occulter, les départements d'outre-mer constituent un exemple de développement dans une région troublée sur le plan politique et en difficulté sur le plan économique. Ils constituent également autant de relais avancés de notre action extérieure dans cette zone.

Dans une première partie, nous nous attacherons à montrer l'originalité de la présence française dans la zone caraïbe en définissant d'abord l'aire considérée, puis en dégagant ses caractéristiques propres. Nous soulignerons ensuite que notre présence, héritée de l'histoire, contribue au rayonnement culturel de la France.

Puis nous montrerons que cette région constitue véritablement une zone d'intérêts et d'enjeux pour la France. Ces intérêts sont étroitement liés, qu'ils soient politiques, économiques et stratégiques. Qu'ils soient propres à la France, à l'Europe ou à l'ensemble des Occidentaux, ils nécessitent une présence militaire française.

Enfin nous examinerons les éventuelles remises en cause de notre présence et ses perspectives d'évolution. Nous verrons ainsi que notre souveraineté peut être menacée par la déstabilisation. Aussi le maintien de notre influence dans la zone dépend-il d'une politique « caribéenne » de la France dont les deux axes majeurs pourraient être les suivants : une politique cohérente de développement de nos départements antillo-guyanais et une action stabilisatrice dans l'ensemble de la zone.

* * *
*

1- DEFINITION ET CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE CARAIBE

11. Essai de définition de la zone caraïbe

Tous les spécialistes s'accordent sur la difficulté de définir de manière précise et univoque la notion de zone caraïbe: « *plusieurs délimitations du domaine caraïbe formulées par des géographes, des politiques ou des économistes n'ont produit aucun résultat probant* »¹.

Une conception étroite, retenue par l'Unesco pour la rédaction d'une *Histoire générale des Caraïbes*, se limitait au sud d'une ligne frontière passant du Yucatan à Cuba et aux Bahamas, interdisant l'élargissement du domaine au golfe du Mexique et aux territoires riverains. Dans son acceptation la plus large (carte objet de l'annexe 1), la zone caraïbe se confond avec la « Méditerranée américaine »² ou « Méditerranée des Caraïbes ». Le voyageur allemand Alexander von HUMBOLDT puis le géographe français Elisée RECLUS furent les premiers au XIX^{ème} siècle à envisager une comparaison entre la « Mare Nostrum » et la « Méditerranée des Caraïbes », c'est-à-dire l'ensemble qui comprend le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes.

Cette acceptation large était également celle d'Eugène REVERT qui, en 1958, publia un ouvrage consacré au monde caraïbe³ délimité selon lui par les Antilles, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie et l'Amérique centrale. Ce monde caraïbe tirait son unité de la mer ; mais puisqu'il prenait en compte la façade septentrionale de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, pourquoi ne pas y inclure alors la façade méridionale des Etats-Unis et le Mexique ? On aurait ainsi parlé de pays caraïbes comme l'on parle de pays méditerranéens. Or, comme le souligne Guy LASSERRE, « *les Mexicains, fiers de leur ascendance maya ou aztèque, ne placent pas spontanément leur pays dans l'Amérique des Caraïbes* »⁴.

Nous opterons donc pour une définition plus restrictive, en considérant l'ensemble des îles qui constituent le cœur de cette mer des Caraïbes, de la pointe occidentale de Cuba à la petite île d'Aruba, voisine du lac Maracaïbo au Venezuela, auquel nous ajouterons les Guyanes parce qu'elles sont rattachées aux Antilles par une histoire commune et parce que l'espace engendré par l'histoire ne découle pas d'un découpage arbitraire décidé par des politologues ou des économistes.

La zone caraïbe ainsi définie est donc le chapelet insulaire long de 4300 km qui s'étend du cap San Antonio (Cuba) à Aruba. Il comprend les trois sous-ensembles suivants :

- les Petites Antilles, qui forment l'arc insulaire oriental séparant la mer des Caraïbes de l'Atlantique, et qui s'allongent sur plus de 850 km de la marge continentale sud-américaine au passage de Mona. Au-delà de Trinidad-Tobago, au large du Venezuela, on y rattache les îles néerlandaises Aruba, Bonaire et Curaçao. L'ensemble, qui couvre 20 000 km², a une population de 6,85 millions d'habitants dont 3,6 millions pour le seul Porto-Rico ;
- les Grandes Antilles, à savoir les îles de Cuba, la Jamaïque et Hispaniola, cette dernière étant divisée en deux Etats indépendants : Haïti à l'ouest et la République Dominicaine à l'est. Les Grandes Antilles couvrent environ 200 000 km² ; leur population est de 28,5 millions

¹ LARA (ORUNO D.), *Les Caraïbes*, Que sais-je ? n° 2267, P.U.F. 1997, p. 3

² Cet ensemble est délimité par la partie méridionale des Etats-Unis de la Floride au Texas, l'est du Mexique, l'Amérique centrale, le nord de la Colombie, le Venezuela et l'arc insulaire des Caraïbes.

³ REVERT (E.), *Entre les deux Amériques, le monde caraïbe*, Editions françaises, 1958

⁴ LASSERRE (G.), *Les Amériques du Centre*, P.U.F., Paris, 1981, p. 5

d'habitants. On y rattache les Bahamas, archipel situé au nord des Grandes Antilles qui s'étend des côtes de la Floride à celles d'Haïti sur 14 000 km², en raison de leur appartenance tant géographique qu'économique au monde caraïbe ;

- les Guyanes, c'est-à-dire le Guyana (ancienne Guyane britannique) indépendant depuis 1966, couvrant 215 000 km² pour une population de 825 000 habitants ; le Suriname (ancienne Guyane hollandaise), indépendant depuis 1975, ayant une superficie de 163 000 km² et une population de 460 000 habitants, et la Guyane française.

Cette zone de terres émiettées constitue un ensemble original caractérisé à la fois par sa grande unité, mais aussi par une certaine diversité.

12. Unité et diversité des Caraïbes

Les facteurs d'homogénéité émanent essentiellement des particularités de la colonisation puisque ces îles ont en commun une évolution historique qui présente de nombreuses similitudes. Ces facteurs sont :

- le fait colonial, à savoir l'héritage commun de dépendance et d'obéissance à des métropoles à des périodes et selon des modalités différentes ;

- l'esclavage qui est considéré comme le dénominateur commun des Caraïbes. Les Européens y fondèrent des colonies de production sur le mode esclavagiste qui entraîna l'importation d'une nombreuse main d'œuvre forcée ;

- le peuplement : même si le terme « caraïbe » fait référence à une population indigène, les Karibs, décimés par les conquistadores espagnols, l'élément fondamental de la population se trouve dans sa très grande variété. La société multiraciale se retrouve en effet dans les descendants des colons venus des métropoles européennes, dans les descendants des esclaves noirs importés d'Afrique, dans les descendants des travailleurs chinois et indiens du Mexique et de l'Inde liés par contrat pour fournir de la main d'œuvre après l'abolition de l'esclavage, ainsi que parmi les nombreux métis nés d'unions entre ces populations ;

- la fragilité des économies. Le manque de ressources naturelles, à de rares exceptions près, les difficultés de communication, la faible industrialisation sont autant de facteurs qui ont empêché le décollage économique. Si l'espoir, pour beaucoup de ces îles, repose sur le tourisme, les flux touristiques restent toutefois concentrés sur certaines d'entre elles proches des Etats-Unis ; et il s'agit bien souvent d'un tourisme par voie aérienne, bien encadré et programmé, si bien que les principaux bénéficiaires sont les compagnies des pays dont les touristes sont originaires. Autre facteur de fragilité : le déclin des bases économiques traditionnelles (agriculture de subsistance et plantations). L'agriculture ne représente plus que 10% des emplois en moyenne et entre 3% (Trinidad, Porto-Rico) et 30% du PIB (Haïti). Ces îles sont de plus en plus tournées vers les activités du secteur tertiaire ; dans certains cas, elles constituent, par leurs statuts juridiques libéraux et très imprécis, des paradis fiscaux (les Bahamas et les îles Cayman).

Ces économies sont fortement dépendantes : des industries de main d'œuvre ont été installées par des investisseurs nord-américains (en Haïti, à la Jamaïque...) avec pour destination le marché des Etats-Unis. Mais ce début d'industrialisation s'inscrit dans un cadre de dépendance sans tissu économique cohérent.

Enfin ces économies sont encore peu complémentaires. En raison de contraintes telles que l'insularité ou l'exiguïté des territoires, une coopération renforcée s'est pourtant avérée nécessaire afin de partager les coûts des services communs et de disposer d'un marché régional

plus vaste. La première tentative d'intégration économique fut la création de la CARIFTA⁵ le 1^{er} mai 1968. Mais ce fut un échec et il fallut attendre le traité de CHAGUARAMAS (signé en 1972 par les chefs des gouvernements de la CARIFTA) pour voir instituer le CARICOM⁶. Cette coopération régionale se heurta à des difficultés d'ordre structurel : superficie territoriale réduite, nombre limité d'habitants, difficultés de transport et de commerce en raison de grande dispersion géographique. De plus, la production des biens et des services s'avérait plus compétitive que complémentaire. A Nassau en 1984, les Etats membres envisagèrent une série de mesures pour rétablir le jeu de la concurrence au sein du CARICOM, mais les résultats restèrent mitigés.

Il faut également rappeler que cet ensemble caraïbe est une aire à hauts risques naturels (cyclones, éruptions volcaniques et séismes) dont les conséquences sont très durement ressenties sur ces petits espaces.

L'étude de cette zone traduit donc l'existence de nombreux facteurs d'unité que contrebalancent des **facteurs de diversité**. Parmi ceux-ci il convient de citer :

- le multicentrisme qui réside dans la diversité des métropoles ayant occupé cette région, chaque colonie n'était qu'une enclave sans existence autonome ;

- la diversité de la dimension et de la population des Etats. L'espace caraïbe compte plus de 36 millions d'habitants répartis sur 98 îles, dont 30 aux Bahamas. Certains pays comme le Guyana ou le Suriname sont très étendus ; d'autres, comme Aruba et Anguilla, sont minuscules. Certains, comme Cuba, la République Dominicaine et Haïti sont très peuplés, alors que d'autres, comme les îles Vierges britanniques ou Montserrat, ne le sont que très faiblement. La démographie de ces Etats se caractérise par une forte densité de population (290 hab./km² en moyenne) et une émigration dirigée vers les anciennes métropoles coloniales ou vers les Etats-Unis, émigration qui pose de sérieux problèmes sur lesquels nous reviendrons ;

- la fragmentation politique donne à la zone le visage d'une « mosaïque éclatée » On y recense en effet une grande diversité des statuts politiques (annexe 2). Les régimes politiques sont également très variés et reposent parfois, comme à Haïti, sur des bases fragiles : démocratie libérale à la Barbade, démocratie pluraliste à régime parlementaire (Trinidad-et-Tobago), démocratie à régime présidentiel (République Dominicaine), démocratie populaire socialiste (Cuba). On peut ainsi distinguer deux Caraïbes qui s'opposent sur le plan politique : une caraïbe modérée pro-occidentale et une caraïbe socialiste révolutionnaire, à savoir celle de Cuba qui tente d'exporter son modèle et d'élargir son influence dans la région.

La zone caraïbe constitue un ensemble original, traversé de courants d'homogénéité et d'hétérogénéité. Cette présentation serait toutefois incomplète si l'on omettait de souligner son importance stratégique.

13. Le rôle géopolitique de la zone caraïbe

L'importance de la zone caraïbe résulte du rôle que lui reconnaissent les Etats-Unis, rôle géopolitique croissant depuis la seconde guerre mondiale.

La suprématie traditionnelle américaine

L'espace caraïbe se situe à l'intersection de trois vastes ensembles géopolitiques : l'Amérique anglo-saxonne, l'Amérique latine et l'ensemble eurafricain. La diversité du vocabu-

⁵ Caribbean Free Trade Association ou association de libre-échange dont les membres étaient Antigua, la Barbade, Belize, la Dominique, Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts, Nevis, Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Trinité-et-Tobago.

⁶ Marché commun des Caraïbes qui prévoit :

- la suppression des entraves financières entre pays membres,
- l'ajustement des tarifs nationaux sur un tarif harmonisé à l'égard des pays tiers,
- la suppression des taxes à l'exportation notamment pour les matières premières,
- la suppression des restrictions quantitatives et autres obstacles tarifaires.

laire qui le désigne -The Caribbean, El Caribe, Antilles ou West Indies- est là pour en témoigner. Mais la volonté de suprématie américaine, concrétisée ultérieurement dans ce qui a été appelé la « doctrine MONROE », a toujours été très marquée. Le premier, John QUINCY ADAMS, l'un des pères fondateurs de la constitution de 1787, a écrit : « *Ces îles, (Porto Rico et Cuba) par leur situation géographique, sont les appendices naturels du continent* ». En 1890, Alfred MAHAN, professeur au collège de guerre navale, proclame une doctrine maritime et publie *L'influence de la puissance maritime sur l'histoire*. Selon lui, « *l'intérêt national des Etats-Unis est de commander les mers adjacentes et ainsi de tenir l'adversaire loin des côtes* ». L'importance de la possession de Cuba lui semble primordiale afin de commander le golfe du Mexique, Haïti et les détroits voisins à partir des ports de La Havane et Guantanamo. Theodore ROOSEVELT, enthousiaste, fera sienne cette doctrine qui justifiera sa politique expansionniste. Nicolas SPYKMAN insiste lui aussi sur l'importance de cet espace qu'il définit comme « *l'aire où les Etats-Unis doivent avoir l'hégémonie absolue* »⁷.

Même si l'apparition de l'aviation a amené une certaine reconsidération de cette vision des choses, l'histoire récente nous montre qu'elle perdure encore. C'est ainsi que, de 1898 à 1983, on a pu dénombrer 24 interventions militaires américaines directes et plus de 400 interventions de toute nature. Notons au passage que les dernières -République Dominicaine, Grenade et Haïti- concernent directement trois pays de l'arc caraïbe. C'est également ainsi que c'est avec beaucoup de réticence, au sein du Congrès américain, qu'il a été décidé de rétrocéder le canal de Panama au pays du même nom, les Etats-Unis se réservant toutefois la possibilité d'intervenir au cas où la libre circulation ne serait plus permise.

Un rôle géopolitique croissant depuis 1945

L'arc caraïbe recouvre l'essentiel du flanc sud-sud-est des Etats-Unis et nous verrons plus loin que le contrôle de la mer des Caraïbes est vital pour les Etats-Unis et les liaisons interaméricaines mais aussi pour le monde occidental.

Cette zone a connu un regain d'intérêt depuis l'avènement du régime castriste à Cuba qui a considérablement modifié les données de l'équilibre régional. Les orientations politiques de Cuba ont fait de la Caraïbe une aire stratégique, au sens propre du terme, qui a connu une évolution mouvementée au rythme des rapports soviéto-américains, avec le point culminant qu'a constitué la « crise des missiles » en 1962 lorsque les Soviétiques avaient voulu y installer des missiles nucléaires. La perte du soutien financier russe depuis la dissolution de l'URSS en 1991 a certes particulièrement affecté le régime castriste toujours soumis à un embargo américain. Il ne l'a cependant pas fait disparaître, malgré les pressions du monde occidental, notamment en faveur du respect des droits de l'homme.

La richesse des gisements de pétrole explique aussi cette importance croissante (cf annexe 3). Situées sur le littoral caraïbe, les réserves vénézuéliennes paraissent incommensurables et celles du Mexique sont déjà évaluées à 32 milliards de m³, soit 5% des réserves mondiales, alors que d'autres découvertes semblent possibles. La Méditerranée des Caraïbes se présente comme un complexe de « mers du pétrole », d'autant plus que les raffineries y traitent une fraction grandissante du pétrole américain provenant principalement de l'Alaska qui arrive par la côte du Pacifique et est transporté par le canal de Panama jusqu'à Puerto Armulles.

La zone caraïbe apparaît donc particulièrement complexe. C'est un espace politiquement fragmenté dont l'économie traduit un grave problème de sous-développement. C'est enfin une région géostratégique majeure. C'est dans ce triple contexte politique, économique et géostratégique qu'il convient de replacer la présence française dans cette région.

⁷ SPYKMAN (N.), *America's strategy in world's politics*, New York, Harcourt-Brace, 1942, p. 428

2- LA PRESENCE TERRITORIALE FRANÇAISE EN MER CARAÏBE

21. Des possessions françaises au statut particulier

Les terres françaises en zone caraïbe sont la Martinique, la Guadeloupe et son cor-tège de dépendances et la Guyane (carte en annexe 4).

La **Martinique**, département français situé à 7000 km de la métropole, est la plus petite de nos « îles à sucre » avec une superficie de 1100 km². Ile oblongue qui fait partie des Petites Antilles, elle possède un relief accidenté avec au nord une région volcanique dominée par la Montagne Pelée (1397 m), au centre de vastes plaines alluviales et au sud une zone de collines, les mornes, aux côtes très découpées. Très peuplée, 396 000 habitants, la Martinique est une région à forte densité de population (360 hab./km²).

La forme de la **Guadeloupe** est celle d'un papillon aux ailes déployées (Basse-Terre et Grande-Terre), séparées par un étroit chenal de marée, la Rivière salée. Sa superficie est de 1780 km² pour une population de 411 000 habitants. Les dépendances de la Guadeloupe sont :

- les Saintes (14 km²), petits pitons volcaniques érodés avec une population restreinte de pêcheurs (3000 habitants) ;
- Marie-Galante (157 km²), située à environ 40 km de Pointe-à-Pitre et 30 km au sud-est de la Basse-Terre ;
- la Désirade (29 km²), haut bloc calcaire battu par les vents et les vagues, ancienne léproserie, vouée au dépeuplement ;
- Saint-Barthélémy (21 km²) où vit une population blanche qui se perpétue depuis le XVIIIème siècle et qui compte aujourd'hui 5000 habitants ;
- Saint-Martin (54 km² pour la partie française) est pour deux tiers française et un tiers hollandaise selon un accord conclu en 1648 après une mémorable course à pied⁸.

Située en zone équatoriale, la **Guyane** est peuplée de plus de 140 000 habitants et s'étend au nord de l'Amérique du Sud sur près de 91 000 km², constituant ainsi le plus vaste des départements français. Elle est encadrée au nord par l'océan Atlantique, à l'ouest par le fleuve Maroni, frontière avec le Suriname, et par les monts Tumuc-Humac et le fleuve Oyapock qui marquent ses frontières avec le Brésil. La Guyane est distante d'environ 7000 km de la métropole et de 1500 km des Antilles françaises. Contrairement aux autres D.O.M., la Guyane n'est pas une île mais une portion de continent. Elle s'inscrit dans une entité géographique et géologique très vaste : le bouclier guyanais. Les « Terres Hautes », recouvertes d'une forêt dense équatoriale, représentent plus des 9/10èmes de sa superficie. Les « Terres Basses » couvrent environ 17% du territoire et sont le domaine de savanes arborées qui longent sur 320 km une côte basse, bordée de palétuviers et au tracé périodiquement changeant.

La France possède dans la zone caraïbe des territoires dont les dimensions et la géographie sont très diverses. L'étude de leur **statut** permet d'en dégager l'originalité.

Le 19 mars 1946, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane (ainsi que la Réunion) sont devenues, à la demande de leurs représentants élus, des départements d'outre-mer de la République française dotés de la même organisation administrative que les départements métropolitains. La loi du 5 juillet 1972 a érigé ces quatre départements en régions mono-départementales dotées d'un conseil régional et d'un comité économique et social. La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, dite « loi de décen-

⁸ Plutôt que de faire la guerre, on désigna des champions ; un Français et un Hollandais partirent dos à dos d'un même point dans des directions opposées et finirent par se rencontrer : à cet endroit fut fixée la ligne de démarcation entre les deux territoires.

tralisation », complétée par la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982, a érigé les régions d'outre-mer en collectivités territoriales.

Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, l'aménagement de son territoire, et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes. Elus pour 6 ans au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle, les conseils régionaux sont assistés d'un comité économique et social et d'un comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

En 1982, le gouvernement avait voulu faire adopter, dans les D.O.M., un projet d'assemblée unique regroupant le conseil général et le conseil régional. Ce projet fut frappé d'inconstitutionnalité car, dérogeant au droit commun, il consacrait une différence entre la métropole et l'outre-mer et aurait rapproché les D.O.M. du statut des T.O.M. caractérisé par une plus grande autonomie. Contraint par le Conseil Constitutionnel de maintenir un conseil général distinct du conseil régional, le parlement a donc défini le 2 août 1984 par la loi n° 84-747 les compétences respectives des deux assemblées, transférant au conseil régional une partie des droits et taxes précédemment prélevés au profit du conseil général (octroi de mer, taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers) et affectant à la région le profit de la taxe sur les rhums et spiritueux.

L'analyse de ce statut amène deux remarques. D'une part, il faut convenir de son originalité dans une région où le mouvement de décolonisation a commencé très tôt (Haïti, 1804), et où la vague d'indépendance des petites colonies de la Couronne britannique dans les années 1970 a donné naissance à plusieurs micro-Etats. D'autre part, il est désormais malvenu et déplacé de qualifier nos D.O.M. de colonies car il y a eu évolution entre la situation des colonies de jadis et « *celle des éléments actuels de l'outre-mer français, qui sont parties intégrantes de la France et dont les citoyens qui y habitent ont, sans exception d'origine, de couleur de peau ni de religion, les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs compatriotes de métropole* »⁹.

Ces territoires bien français n'en possèdent pas moins des caractéristiques caribéennes en raison de leur intégration à la géographie régionale.

22. Des possessions caraïbes intégrées à la géographie physique régionale

Les terres françaises d'Amérique possèdent des spécificités propres à la zone caraïbe, relatives à la disposition générale du relief, au climat, au volcanisme et à la sismicité.

Le relief

La Martinique et la Guadeloupe ont les traits généraux des Antilles. Ce sont de petites îles « *faites d'un chapelet interne volcanique et d'un chapelet externe calcaire* »¹⁰. En Guadeloupe, ces deux chapelets sont soudés. Nos départements épousent la courbure de l'arc des Petites Antilles. Quant à la Guyane, ce n'est qu'une partie du massif des Guyanes, réplique lui-même, sur une moindre échelle, de l'énorme massif brésilien dont le sépare l'Amazone. Le socle précambrien apparaît sous les sols de décomposition ou les alluvions plus ou moins récentes.

Le climat

La profondeur moyenne de la Méditerranée des Caraïbes étant de 2174 m, le volume des masses d'eau joue un rôle important dans le processus climatique, en particulier dans le dé-

⁹ BAER (A.), *La Défense nationale*, octobre 1987, p.31

¹⁰ GOUROU (P.), *L'Amérique tropicale et australe*, Hachette, Paris, 1976, p. 164

veloppement des perturbations atmosphériques. Deux facteurs interviennent dans ce sens : la température de la mer en surface et la pénétration des eaux de l'Atlantique par des passes de l'arc oriental. L'océan intervient ainsi de manière prépondérante, d'autant plus que les vents ont la possibilité de prendre leur élan sur une distance de plus de 6000 km, des Canaries aux Caraïbes. Chaque année, de juin à novembre, les Caraïbes sont traversées par des cyclones (ou hurricanes dans le langage anglo-saxon) qui arrivent des ceintures de l'Equateur. Un cyclone se caractérise par son œil, sa trajectoire et ses appareils destructeurs : pluies, lames gigantesques et vents forts qui peuvent dépasser 200 nœuds, soit 300 km/h, et qui maintiennent leur vitesse pendant plusieurs minutes. Les pluies génèrent des inondations foudroyantes et s'abattent avec force, provoquant des glissements de terrain et des coulées de boue. Les 50 000 victimes du Venezuela, en décembre 1999, sont malheureusement là pour le rappeler.

La Guyane connaît un climat de type équatorial chaud et humide, tempéré cependant par le souffle des alizés du secteur est. Les cyclones y sont inconnus. L'humidité moyenne est importante et avoisine un taux de 90%. La température est pratiquement constante (avec une moyenne de 26°). On distingue deux saisons principales, déterminées par la répartition des pluies : une saison sèche de trois à cinq mois centrée sur le mois de septembre, et une saison des pluies entre novembre et juillet, avec un léger fléchissement des précipitations en mars et avril.

Volcanisme et sismicité

Le domaine caraïbe, sous l'action de forces tectoniques, est une zone de fractures qui entaillent le continent américain par l'action de « failles transformantes » (cf carte en annexe 5). Deux complexes d'« arcs insulaires » relient l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud : un « arc insulaire » émergé (isthme centraméricain) et un arc insulaire en partie immergé. La courbure des deux arcs est orientée d'après le sens de déplacement des grandes failles. Les recherches en géologie marine et la théorie de la tectonique des plaques ont permis de répondre à certains problèmes structuraux portant sur la grande complexité géologique du domaine caraïbe. On admet qu'il existe une plaque des Caraïbes coincée entre les plaques Amérique du Nord, Amérique du Sud et la plaque Cocos du Pacifique Est. Aux frontières de cette plaque, la région est hachurée par des rides et des fosses. L'arc insulaire oriental, qui constitue la limite est de la plaque caraïbe, sépare la mer des Caraïbes à l'ouest de l'Atlantique et s'établit sur une marge active où les plaques américaines s'enfoncent sous la plaque caraïbe. Il en résulte une grande instabilité.

Les tremblements de terre sont rudes et fréquents : Santiago de Cuba (1678, 1755, 1766 ..., 1947), Port-Royal (Jamaïque, 1692), Kingston (1907). En Guadeloupe, le tremblement de terre le plus dévastateur fut celui du 8 février 1843 : il ne dura que 105 secondes mais Pointe-à-Pitre ne fut plus que ruines en flammes quelques instants après. En Martinique, près d'une centaine de secousses sont enregistrées chaque année.

Les phénomènes volcaniques s'expliquent aussi par la tectonique des plaques. L'arc des îles orientales compte actuellement plusieurs volcans actifs : le Kick Em Jenny au nord de la Grenade, la Soufrière de Saint-Vincent, la Vallée de la Désolation en Dominique, les Soufriere Hills de Montserrat (éruption en 1995-1996), le Mont Misery à Saint-Kitts, etc... Les deux volcans les plus dangereux de l'arc sont la Soufrière de Guadeloupe et la Montagne Pelée de Martinique. La première éruption de la Soufrière de Guadeloupe eut lieu en 1695-1696. D'autres furent recensées en 1797, 1807, 1837-1838 et « en 1976-1977, le volcan subit l'une des plus violentes éruptions de son histoire connue : crise sismique (jusqu'à 1000 secousses furent enregistrées le 18 août 1976), émissions de vapeur d'eau, de poussières et autres projections fines »¹¹. 75 000 personnes durent être évacuées de la région avoisinant Saint-Claude. Les éruptions ob-

¹¹ LARA (O.D.), op. cit., p. 24

servées de la Montagne Pelée eurent lieu en 1792, 1851, 1889 et en 1902-1904. L'éruption du 8 mai 1902 détruisit la ville de Saint-Pierre, port principal de l'île, et fit environ 30 000 victimes.

Les possessions de la France en zone caraïbe ont donc la double propriété d'être à la fois françaises (puisque ce sont des départements) et caraïbes en vertu de leurs caractères géographiques. C'est, comme l'écrit LASSERRE, l'histoire qui réalise le mieux cette synthèse : « *l'histoire, le peuplement, le souvenir de tant d'épreuves communes, les intérêts, convergent pour nouer entre la métropole et cette vieille terre française des liens irréversibles* »¹². Voilà qui ouvre l'aspect culturel de notre présence en zone caraïbe.

3- UNE PRESENCE ET UN RAYONNEMENT CULTUREL HERITES DE L'HISTOIRE

Dès la fin du XV^{ème} siècle, avec la découverte de Christophe Colomb, l'Amérique est apparue comme « *le domaine privilégié de l'Europe hors d'Europe* »¹³. Il s'en suivit une ère de conquêtes et d'esclavage. Le legs de ce passé se traduit dans la composition actuelle de la population de nos D.O.M. et dans la survivance de populations françaises traditionnelles. Il explique le rayonnement culturel de la France dans cette zone, rayonnement qui s'appuie sur la langue, les échanges et l'audiovisuel.

31. Histoire de la présence française et composition actuelle de la population

Histoire de l'implantation française dans la zone caraïbe

La découverte des îles caraïbes est le fait des Espagnols : Christophe Colomb arrive à la Dominique et découvre les Saintes, Marie-Galante et la Désirade en novembre 1493. « *En l'absence d'or ou d'argent, les Petites Antilles ne furent pas colonisées par les Espagnols* »¹⁴. Bien que les navigateurs français fussent présents dans les eaux caraïbes dès la fin du XVI^{ème} siècle, la prise de possession française des Antilles fut plus tardive.

En 1626, Pierre d'ESNAMBUC obtient des lettres de patentes de RICHELIEU pour créer la « Compagnie des Isles d'Amérique ». En 1627, il prend possession de l'île de Saint-Christophe, y débarque des « engagés » normands et crée la « Compagnie de Saint-Christophe » qui, en 1635, devient la colonie de Saint-Christophe qui sert bientôt de relais d'immigration à partir duquel s'organise la colonisation française dans les Antilles. Le 15 septembre 1636, il prend possession de la Martinique au nom du Roi de France et de la Compagnie des Isles d'Amérique dont les premiers propriétaires officiels étaient deux anciens colons de Saint-Christophe : Liénart de l'Olive et Jean du Plessis. En effet, l'empire colonial était constitué au départ de seigneuries indépendantes vendues selon les règles du commerce privé. En 1661, LOUIS XIV décide de racheter toutes les îles de l'Amérique à leurs propriétaires ; dans un premier temps, COLBERT concède l'ensemble des colonies d'Amérique à une compagnie de commerce dite des « Indes occidentales ». Après le traité d'Utrecht (1713), la France conserve l'intégralité de ses colonies antillaises à l'exception de Saint-Christophe.

Parallèlement le mercantilisme, qui se fonde sur les échanges, la production coloniale, l'industrialisation sucrière, la traite négrière et le système esclavagiste, triomphe. La législation du système esclavagiste se précise avec la publication de l'édit de mars 1685 connu sous le nom de *Code noir*. Sous le règne de LOUIS XV s'élabore le principe de *l'Exclusif*. D'après ce

¹² LASSERRE (G.), *La Guadeloupe, étude géographique*, Bordeaux, Union française d'impression, 1961, p. 23

¹³ BUTEL (P.), *L'Histoire* n° 92, 1986, « La question des Antilles françaises », p. 33

¹⁴ POUQUET (J.), *Les Antilles françaises*, Que sais-je ?, n° 516

principe, le commerce colonial est un privilège exclusif accordé aux marchands des grands ports français. Les esclaves viennent d’Afrique sur la base du commerce triangulaire : « *le nègre est vendu, acheté, loué, c’est un capital-travail, une marchandise, un bien immobilier. C’est également un producteur de richesse soumis à une gamme étendue de châtiments corporels, à la torture, aux sévices qui vont jusqu’à la mort* »¹⁵. La traite négrière fonctionne au service des capitalistes d’Europe occidentale et rapporte d’énormes profits. En France, de solides fortunes s’amassent, en particulier à Bordeaux et à Nantes.

A la fin de l’Ancien Régime, les Antilles sont le joyau des colonies royales. Saint-Domingue est une des plus riches colonies du monde : 8500 planteurs possèdent 450 000 esclaves cultivant 500 000 hectares de terre. En 1789, elle produit 75 000 tonnes de sucre, 38 000 tonnes de café et assure une part importante du commerce extérieur français. A l’exception des esclaves, on discerne dans les Antilles françaises quatre groupes sociaux qui se jalousent : les Hauts fonctionnaires, « imbus de leur supériorité » ; les Grands Blancs, nobles émigrés aux Isles tenant à leurs privilèges de caste ; les Petits Blancs, colons malchanceux ayant vendu leurs terres aux Grands Blancs pour lesquels ils travaillent comme intendants, et qui, par mariage avec les Noirs, sont à l’origine de l’accroissement du nombre des mulâtres libres ; enfin les hommes de couleur, libres, dont les intérêts se confondent avec ceux des Petits Blancs.

A partir des années 1730, les nègres rebelles font souffler un vent de liberté et c’est au cours de cette résistance qu’apparaissent les formes de vaudou, les langues créoles, les rythmes, les musiques, les idées religieuses qui fusionnent pour constituer une culture de résistance. La tradition orale des Caraïbes nous porte aujourd’hui quelques échos de cette période à travers contes, chants et proverbes. A Saint-Domingue débute en 1791 un processus révolutionnaire de destruction du système esclavagiste qui s’étend progressivement sur toute l’aire des Caraïbes au XIX^{ème} siècle. Après Saint-Domingue, la campagne en faveur de l’abolition de l’esclavage s’amplifie sous la direction de Victor SCHOELCHER, et une longue série de décrets d’émancipation ponctue le XIX^{ème} siècle. Après le Congrès de Vienne (1814-1815), au cours duquel l’ensemble des participants acceptèrent d’abolir la traite, la France et l’Espagne n’appliquèrent pas les clauses du traité, leurs navires négriers continuant de pratiquer pendant plusieurs décennies la traite clandestine. Le décret français d’abolition de l’esclavage est signé par les membres du gouvernement provisoire le 27 avril 1848. Pour pallier la crise de main d’œuvre provoquée par le départ de nombreux noirs qui fuient la plantation, plusieurs milliers d’Africains, de Chinois et d’Indiens sont recrutés pour travailler sur les plantations (430 000 Indiens sont répartis en Guyane et dans les îles, dont plus de 25 000 en Martinique).

Sur le continent sud-américain, les premiers Français s’installent à Cayenne dès 1604. Sous l’impulsion de COLBERT, en 1663, une expédition dirigée par le chevalier de LA BARRE permet l’implantation de la « Compagnie de la France Equinoxiale » et de 850 colons. Arrivées en même temps, les missions de Jésuites accomplissent jusqu’à leur expulsion en 1762 un important travail de défrichage et de mise en culture des terres. En 1713, le traité d’Utrecht, mettant fin aux conflits territoriaux opposant les Français aux autres colonisateurs européens, fixe les frontières occidentales et orientales de la Guyane aux fleuves Maroni et Oyapock. La mise en valeur de la colonie est marquée par de nombreux échecs qui lui donnent une réputation désastreuse qu’elle devra longtemps supporter comme un boulet.

Jusqu’au milieu du XVIII^{ème} siècle toutefois, la Guyane connaît une période de relative prospérité. Après le traité de Paris de 1763, CHOISEUL décide Louis XV à y installer une grande colonie. A la fin de l’année 1763, 12 000 immigrants sont débarqués sans expérience ni préparation dans la région de Kourou. Manquant de vivres et de remèdes, 7000 d’entre eux meurent de maladies et de privations. « *On envoya les malheureux colons avec des vivres de métro-*

¹⁵ LARA (O.D.), op. cit., p. 54

pole qui arrivèrent à Cayenne dans un état de conservation pitoyable. Les villages d'accueil n'étaient pas prêts : les émigrants durent souvent coucher par terre, sous un climat humide et dans un pays regorgeant d'insectes dangereux »¹⁶. Les survivants se réfugient aux îles du Diable, appelées dès lors « îles du salut ». La Guyane devient désormais « la terre qui tue ».

A partir de 1776, un nouvel effort de mise en valeur fondé sur l'esclavage noir est entrepris sous l'impulsion du commissaire général MALOUEZ. A la veille de la Révolution, la Guyane connaît un essor de population : 1740 Blancs et 10 500 esclaves contre respectivement 650 et 4300 en 1740¹⁷. La production de café, de cacao et de coton est en expansion mais les tonnages restent modestes par manque de bras, notamment après la première abolition de l'esclavage par la loi du 16 pluviôse an II (4 février 1794) votée par la Convention. Après 1820, la Guyane connaît une nouvelle période d'expansion sous l'égide du baron de LAUSSAT. Les années 1848-1855 marquent un tournant majeur caractérisé par trois faits :

- l'abolition définitive de l'esclavage en 1848 qui conduit à la ruine des exploitations agricoles ;
- la création du bagne en 1852 par le Second Empire, faisant de la Guyane un lieu de colonisation pénale : 80 000 hommes et femmes furent envoyés au bagne¹⁸ ;
- la ruée vers l'or à partir de 1855 qui provoque le dépeuplement des régions côtières et la quasi disparition des tribus indiennes décimées par l'alcool et les maladies pulmonaires¹⁹.

Ce développement succinct de l'histoire française aux Antilles et en Guyane montre que trois siècles et demi d'histoire commune ont forgé un type de peuplement qui se retrouve dans la composition actuelle de la population, véritable mosaïque raciale.

Composition de la population des D.O.M. : un melting pot tropical

Comme nous venons de le souligner, le passé éclaire la palette ethnique de la population de nos D.O.M.. On distingue à l'heure actuelle dans les Antilles françaises cinq groupes ethniques :

- les Blancs-pays ou Békés estimés à quelques milliers en Martinique et en Guadeloupe. «*Le béké, c'est le créole, le Blanc né aux îles, descendant des colons français venus s'établir aux Antilles dès le début du XVIIIème siècle* »²⁰. Ce sont par exemple ces « Messieurs de la Martinique » qui, sous une apparente homogénéité, forment une société très hiérarchisée : il y a des békés-kini (qui ont de l'argent), des békés-kidoué (qui en doivent !), au sommet les Grands-békés (grands propriétaires terriens) remplacés peu à peu par les Gros-békés (l'élite financière). Il y a enfin les békés-goyave, petits Blancs ruraux possédant quelques hectares ;

- les Blancs métropolitains ou les « z'oreilles » : 11 000 en Martinique et 16 000 en Guadeloupe environ ;
- une minorité indienne non négligeable (25 000 en Guadeloupe et 17 000 en Martinique) au sein de laquelle les Métis sont largement dominants ;
- les syro-libanais très actifs dans le commerce urbain ;
- les Noirs et Mulâtres : c'est le groupe majoritaire de la population. Ils représentent environ 650 000 habitants pour l'ensemble Martinique-Guadeloupe.

Les gens de couleur constituent ainsi la majorité de la population antillaise et le brassage des sangs est appelé à se poursuivre dans la voie de la cohabitation multiraciale.

Cette société multiraciale héritée du passé a néanmoins permis la survivance de populations françaises « traditionnelles ». Quoique séparées de la France par les mers, certaines îles

¹⁶ DEVEZE (M.), *Les Guyanes*, Que-sais je ? n° 1315, P.U.F., p. 63 et 64

¹⁷ DEVEZE (M.), op. cit., p. 66

¹⁸ Le bagne est officiellement supprimé en 1938 sous l'impulsion de Gaston Monnerville ; il ne fermera définitivement qu'en 1947.

¹⁹ Leur population passe de 25000 (milieu du XVIIIème siècle) à 1500 personnes cent ans plus tard.

²⁰ HERVE (M.N.), *Géon* n° 106, p. 114 à 119

restent authentiquement françaises, comme si les vicissitudes de l'histoire les avaient épargnées. Il en est ainsi des Saintes, qui forment un archipel miniature de huit îles, et dont la population est presque entièrement blanche, grâce à des ancêtres venus au XVII^{ème} siècle de Bretagne et de Normandie. Les Saintois passent pour être les meilleurs marins des Antilles ; d'ailleurs, leurs fameuses barques, les « saintoises », ont été adoptées dans la plupart des îles.

Le cas le plus original de ces populations est sans doute celui de Saint-Barthélemy, île peuplée de colons normands arrivés de l'île voisine de Saint-Christophe, d'où son qualificatif d'île normande. Les marques de l'ouest métropolitain restent très présentes dans au moins trois domaines : celui de l'aspect bocager du paysage agricole, celui du costume traditionnel et enfin le parler saint-bart, inchangé depuis le XVIII^{ème} siècle, qui conserve des tournures et des intonations typiques de bien des campagnes normandes.

En Guyane, les créoles représentent 70 000 habitants, les noirs et les indiens étant nettement minoritaires. On remarque également le nombre élevé et sans cesse croissant des étrangers issus des pays voisins, parfois en situation irrégulière.

Les Antilles et la Guyane ont partagé le destin du Royaume puis de la République française. Notre présence et notre rayonnement culturel en sont aujourd'hui les témoins.

32. Présence et rayonnement culturel de la France en zone caraïbe

Une présence culturelle fondée sur la langue

Avant de montrer la place du français dans la zone, on peut citer deux exemples de survivance du français dans la toponymie : à Trinidad (où des Français installèrent des plantations en 1783 avec leurs esclaves) il subsiste un dialecte créole français. Au Suriname, quelques noms de plantations perpétuent le souvenir des Huguenots français qui arrivèrent avec les colons néerlandais : « Va comme je te pousse », « Persévérance »²¹. Il en est de même en Guyane, ex-Guyane britannique mais hollandaise jusqu'en 1796.

Le poids de la francophonie est loin d'être négligeable dans le monde et le français constitue un outil de communication qui déborde largement du cadre de l'hexagone. Cette réflexion de Georges POMPIDOU à son égard montre toute l'importance qu'il faut lui accorder : « *c'est à travers notre langue que nous existons dans ce monde autrement que comme un pays parmi d'autres* ». Cela est vrai dans les Caraïbes où la première carte de l'annexe 6 montre que le français représente une part non négligeable du morcellement linguistique. La langue dominante est l'espagnol, les Antilles hispanophones étant Cuba, Porto-Rico, la République Dominicaine et Margarita, soit environ 60% de la population. Les Antilles francophones en représentent 22%, les Antilles anglophones 16% ; quant aux Antilles néerlandophones, elles n'ont que peu d'habitants : ce sont Bonaire, Curaçao, Aruba, un tiers de Saint-Martin et Saba.

Ce simple constat est toutefois insuffisant pour rendre compte de l'usage véritable du français, car il faut distinguer les territoires dans lesquels le français est langue officielle et maternelle majoritaire (les trois D.O.M., Haïti, Marie-Galante, Désirade, Saint-Barthélemy) et les territoires dans lesquels la majorité de la population parle des créoles²² (Saint-Martin, la Dominique, Sainte-Lucie) et les régions où le français est parlé par une minorité de la population (Saint-Vincent, Grenade, Trinité-et-Tobago) (cf deuxième carte de l'annexe 6).

La langue constitue ainsi le vecteur principal de notre rayonnement culturel dans la zone à partir de nos D.O.M..

²¹ GOUROU (P.), op. cit., p. 195 et 202

²² Les créoles sont des langues mixtes provenant du contact du français (ou de l'espagnol ou du portugais) avec des langues indigènes ou importées aux Antilles (de l'Afrique, de l'Inde, du monde arabe)

Les D.O.M., pôles de rayonnement culturel

Un des aspects du rayonnement culturel consiste en la scolarisation en Guadeloupe des enfants en provenance des pays voisins, ce qui contribue à la diffusion de notre culture dans la zone. Mentionnons également la formation et le recyclage des maîtres de français par l'octroi de bourses et l'organisation de stages en territoire français, ainsi que le développement des échanges linguistiques. En 1982 a été créé le Centre International de Recherches d'Echanges et de Coopération avec la Caraïbe et l'Amérique latine (C.I.R.E.C.C.A.) qui organise des stages de formation des universitaires des Caraïbes et de l'Amérique latine en linguistique et en civilisation grâce à des professeurs de lettres de l'université des Antilles-Guyane.

En marge de l'activité universitaire, de nombreux colloques se déroulent en Martinique et en Guadeloupe dans le domaine médical ou en vulcanologie. On peut noter l'activité des établissements d'action culturelle qui n'hésitent pas à se rendre à l'étranger pour des manifestations culturelles ou à accueillir des artistes étrangers à l'occasion de festivals : c'est le cas du festival de guitare qui se tient tous les deux ans à la Martinique à l'initiative du Centre Martiniquais d'action Culturelle.

La recherche scientifique constitue un autre moyen pour la France de s'ancrer dans la zone : le BRGM, l'Inra, le Cirad, l'Ifremer, l'Orstom et l'Institut Pasteur sont présents dans les trois départements. Avec l'université des Antilles et de la Guyane, la recherche scientifique s'est implantée dans d'autres îles de la Caraïbe en prenant en compte la dimension régionale. Elle s'est manifestée de plusieurs façons : travaux d'analyses démographiques comparées dans les Grandes et Petites Antilles, programmes consacrés aux sols d'origine volcanique, à l'hydrologie et à la météorologie, à l'océanographie par la création d'un pôle de recherche océanologique et halieutique caraïbe par l'Ifremer, l'Orstom et l'université.

Dans le domaine de la radio, R.F.I (Radio France Internationale), classée au huitième rang des radios internationales, représente un moyen important de diffusion de la culture francophone. Cette filiale de Radio-France connaît une forte croissance de son audience et de sa durée d'émission depuis 1982, depuis qu'un nouveau centre émetteur a été installé en Guyane et orienté vers l'Amérique latine et les Caraïbes. Depuis 1987, R.F.I. émet 24 heures sur 24 avec 23 bulletins d'information par jour.

L'autre vecteur de la francophonie est R.F.O. (société nationale de radio diffusion sonore et de télévision pour l'outre-mer). L'originalité de R.F.O., dont la création remonte à 1982, est d'affirmer la pleine existence, l'identité et l'étendue de la radio-diffusion et de la télévision outre-mer. Cependant l'importance des investissements nécessaires constitue un obstacle de taille : les deux canaux de RFO émettant en Martinique et en Guadeloupe atteignent par exemple difficilement la Dominique et Montserrat, îles étrangères les plus proches. De leur côté, les Etats-Unis disposent de satellites géostationnaires qui diffusent, sur l'ensemble de l'arc caraïbe, plus de cent canaux différents. Et l'installation d'un nombre sans cesse croissant d'antennes paraboliques par des personnes privées en vue de capter les émissions en provenance des Etats-Unis ou du Mexique vient progressivement réduire l'impact de la diffusion française.

* *

On a vu, à travers l'étude de la géographie physique et humaine et de l'histoire des pays caraïbes, que les possessions françaises dans la zone s'intègrent dans un ensemble complexe, tout en conservant avec la métropole des liens étroits. Nos départements d'outre-Atlantique sont des relais privilégiés de l'influence de notre pays dans cette région qui constitue une zone d'intérêts et d'enjeux pour la France.

UNE ZONE D'INTERETS ET D'ENJEUX POUR LA FRANCE

Grâce à la mer, la France a pu se bâtir un empire et faire transiter ses échanges commerciaux sans cesse croissants. Aujourd'hui, la mer est devenue un nouvel enjeu économique source de convoitises, donc de rivalités internationales. La zone caraïbe n'échappe pas à cet état de fait et revêt une grande importance pour la France qui souhaite affirmer sa puissance sur la scène mondiale. Intérêts et enjeux sont d'ordre politique, économique et stratégique et nécessitent une présence militaire à son échelle.

1- INTERET ET ENJEU POLITIQUES

La souveraineté qu'exerce la France sur les Antilles et la Guyane induit l'intérêt politique qu'elle a dans la zone caraïbe. Dans un cadre politique fragile, où se mêlent le désir d'indépendance des petites îles et leur méfiance vis-à-vis des deux pôles que sont les Etats-Unis et Cuba, la France jouit d'une image de pays modérateur qu'il lui faut préserver : c'est un gage de sa considération politique au niveau régional, propre à consolider sa souveraineté.

11. Les Etats caraïbes insulaires : un mélange de désir d'indépendance et d'hostilité envers les influences prédominantes

Depuis le passage du vent de contestation sur les Caraïbes anglophones, de nombreux micro-Etats ont accédé tour à tour à l'indépendance, poussés par le désir d'être maîtres de leur avenir et de participer à la vie internationale. Ces Etats ont cependant souvent vu le jour contre toute rationalité économique, c'est-à-dire sans avoir les moyens de leur indépendance. C'est ainsi que Saint-Kitts et Nevis, deux petites îles des Antilles britanniques, sont parvenues à l'indépendance en septembre 1983, pour constituer, ensemble, l'Etat de Saint-Kitts-Nevis. Les Britanniques se sont même permis d'affirmer, en cette occasion, que « *le mouvement de décolonisation est engagé, (et qu') il n'est pas question de l'interrompre* »²³. Il en résulte dans les Caraïbes une parcellisation qui a d'importantes conséquences :

- une fragilité politique et économique des jeunes Etats qui encourage la rivalité de « protecteurs » intéressés ;
- une modification de l'équilibre politique : ces Etats, une fois parvenus à l'indépendance et reconnus par la communauté internationale, bénéficient du droit de vote à égalité de voix dans les instances internationales et peuvent influencer sur les décisions politiques ;
- un effet de contagion sur les populations de la zone qui pourrait avoir des répercussions dans nos D.O.M..

Parallèlement à ce désir d'indépendance, les Etats insulaires expriment une hostilité envers les influences prédominantes. A l'instar des pays sud-américains qui forment le MERCOSUR, ils ne veulent pas fermer leurs courants commerciaux avec le reste du monde au profit exclusif des Etats-Unis, comme l'a fait le Mexique. L'indépendance n'évacue pas comme par enchantement les problèmes de développement et, conscients qu'ils doivent être aidés, les Etats courent le risque de retomber dans une dépendance économique liée inévitablement à une dépendance politique. Aussi recourent-ils à des regroupements politiques, économiques ou financiers comme moyens susceptibles de préserver leur autonomie. On peut citer par exemple l'O.E.A., le Pacte Andin, l'O.D.E.C.A., le C.A.R.I.C.O.M. ou la B.C.D.²⁴. Ces regroupements ont

²³ Propos du Haut-Commissaire britannique à Bridgetown (capitale de la Barbade) rapporté par le journaliste Edouard Bailby

²⁴ O.E.A. : Organisation des Etats Américains ; O.D.E.C.A. : Organisation des Etats Centraméricains ; C.A.R.I.C.O.M. : Communauté des Caraïbes ; B.C.D. : Banque Caraïbe de Développement

une importance qu'il convient de nuancer soit parce que les Etats-Unis y conservent un rôle majeur, soit parce que l'évolution politique divergente des participants conduit à la paralysie de l'association considérée.

12. Un choix limité d'indépendance : l'alignement sur deux pôles majeurs

L'administration américaine a opéré un changement d'optique depuis la présidence Carter, considérant qu'une emprise trop pesante des Etats-Unis sur les petits Etats voisins comportait plus d'inconvénients que d'avantages. La puissance américaine s'alliait parfois à des dirigeants détestés, comme Sir Patrick JOHN, Premier Ministre de la Dominique vers la fin des années 1970, ou Jean-Claude DUVALIER avec ses « tontons-macoutes » et autres « léopards » qui faisaient régner la terreur à Haïti. La nouvelle politique exposée par Cyrus VANCE en septembre 1979 s'est appuyée sur une politique des droits de l'homme et de coopération économique équilibrée pour préserver les intérêts américains et atténuer l'anti-américanisme. Le « partnership » a ainsi remplacé le « leadership », d'où « *l'insistance nouvelle avec laquelle les Etats-Unis se présentent comme nation caribéenne (pour) se faire passer désormais pour membre de la famille plutôt que comme gendarme* »²⁵.

Mais cette politique ambiguë est contrebalancée par les initiatives récentes du Président CLINTON qui, lors de sa « tournée » sud-américaine en mai 1997, s'est engagé à étendre la zone de libre-échange de l'ALENA à tout le continent en 2005. Lors de son étape à Bridgetown, la capitale de la Barbade, il a signé un accord de coopération économique avec les quatorze pays caraïbes, premier pas vers une entrée progressive dans une future zone de libre-échange. Et les interventions militaires à la Grenade en 1983 et plus récemment à Haïti, rappellent, si besoin est, que les Etats-Unis n'ont pas renoncé à leur influence dans la région.

Cuba aspire à un rôle propre. Cela passe d'abord par l'image que Fidel Castro s'attache à donner de Cuba, celle d'un pays opposé à la « corruption capitaliste », bravant les Etats-Unis à leur porte. Il semble d'ailleurs que Cuba ne soit pas apprécié dans la région pour le modèle idéologique qu'il représente, mais pour la résistance dont il fait preuve face au géant américain, qui s'exprime dans des propos tels que « *je soutiendrai jusqu'au bout la lutte anti-impérialiste des peuples de la Caraïbe* »²⁶.

A l'occasion du neuvième sommet ibéro-américain qui s'est tenu en novembre 1999 à La Havane, Castro s'est offert une vitrine diplomatique avec la venue dans l'île du roi d'Espagne et de quatorze chefs d'Etat et de gouvernement qui a renforcé l'autorité du « Lider Maximo », pour lequel ce type de rencontre est indispensable : « *Si l'Amérique latine ne s'unit pas (...), les Etats-Unis finiront par la dévorer* »²⁷. Ce sommet lui a aussi permis de concrétiser ses liens avec Hugo CHAVEZ, le président autoritaire du Venezuela.

Dans ce cadre politique traduisant l'ambiguïté de la politique américaine et la volonté d'influence de Cuba, la France fait figure d'élément modérateur pour les pays qui cherchent un autre modèle.

13. « L'image de marque » de la France dans les Caraïbes

L'exemple du développement des D.O.M. protégés par des institutions stables confère à la France une « image de marque » dans la zone. Une majorité d'Etats caribéens fragiles leur envient cette stabilité et ce niveau de développement économique et de protection sociale (même si, mesuré à l'échelle métropolitaine, il doit être nettement relativisé !). Il est essentiel

²⁵ SEYMOUR (J.J.) et ELISABETH (H.), *Les Caraïbes : des brûlots sur la mer*, éditions caribéennes, Paris, 1981, p. 146

²⁶ Propos de Fidel Castro à la tribune des non-alignés à La Havane en 1979

²⁷ Déclaration de Fidel Castro citée dans *Le Figaro* en date du 15 novembre 1999

pour la France de jouer cette carte diplomatique dont les effets se manifesteront demain. Il lui importe de vivre en bon accord avec ses voisins et de faire reposer cette image de marque sur l'entente et la recherche d'une prospérité économique. Cet engagement politique de la France à fournir une alternative politique viable dans cette zone de turbulences doit être considéré avec sérieux car il est le fondement même de notre politique locale.

A côté de leur aspect politique, les intérêts et les enjeux de la France dans la zone sont aussi d'ordre économique.

2- INTERETS ET ENJEUX ECONOMIQUES

Par les ressources et la zone économique exclusive (Z.E.E.) qu'ils « génèrent », les D.O.M. confèrent à la France des intérêts économiques propres. D'autre part, l'aide économique apparaît comme une nouvelle donne dans les échanges.

21. Des intérêts économiques propres

Des ressources naturelles et minérales faiblement exploitables

Les sources thermales et les ponces sont les seules ressources minérales connues de la Guadeloupe. L'exploitation des ponces peut être envisagée pour la fabrication de parpaings ou comme charges industrielles. C'est surtout en Guyane que l'on a mis en évidence plusieurs types de minéralisations liés aux différentes roches présentes au sein du bouclier guyanais :

- l'or de la Guyane intérieure a attiré quelques milliers d'orpailleurs depuis la fin du XIX^{ème} siècle, mais la chute de son prix a mis en sommeil une activité qui est somme toute restée modeste ;

- un gisement de bauxite a été découvert à Kaw (60 millions de tonnes de réserves), mais il n'est pas exploité en raison de difficultés d'évacuation du minerai ;

- des indices de kaolin ont été mis en évidence à proximité de Saint-Laurent-du-Maroni. Ce kaolin pourrait être utilisé dans la fabrication du papier ;

- les matériaux coquilliers sont très utiles pour compenser la forte acidité des terres guyanaises. Aussi a-t-on délimité entre Tonate et Kourou une zone riche en sables coquilliers qui s'étend sur une trentaine de kilomètres, d'un volume d'environ 2 500 000 m³ ;

- les sables siliceux localisés près d'Iracoubo pourraient être utilisés en verrerie, leur teneur en silice dépassant 99%. Les réserves apparaissent importantes et d'un accès facile.

La forêt, matière première principale de la Guyane

La forêt dense équatoriale occupe la plus grande partie de la Guyane, sur une superficie voisine de 8 millions d'hectares. Elle comporte de très nombreuses essences dont 25 au moins sont exploitées, mais dont aucune n'est assez abondante pour permettre à elle seule une production industrielle importante. Actuellement la forêt est exploitée sur 170 000 hectares par neuf sociétés de moyenne importance et une douzaine de petits exploitants. Après plusieurs années de déclin, la filière bois semble amorcer une reprise sous l'impulsion des facteurs suivants : un matériel plus performant utilisé de façon optimale, une demande locale qui se maintient à 20000 m³ par an et une participation accrue de l'Etat.

Les ressources marines

Le droit de la mer est longtemps resté coutumier. Les propos de RICHELIEU, selon lequel « *la mer est, de tous les héritages, celui sur lequel les droits de chacun sont moins éclairés* » n'ont été véritablement démentis que le 10 décembre 1982, jour où a été signée la Convention de Montego Bay (Jamaïque). La Convention a précisé la notion d'espaces maritimes natio-

naux, défini les pouvoirs des Etats dans les eaux nationales et posé la définition de la mer territoriale et de la Z.E.E.. Elle n'est cependant entrée en vigueur qu'en novembre 1994, lorsque le seuil de 60 Etats signataires a été atteint.

Dans la mer territoriale, qui s'étend jusqu'à une distance de 12 milles marins à partir de la côte, l'Etat riverain est pleinement souverain. Au delà, et jusqu'à 200 milles, se situe la Z.E.E.. Les articles 56 et 57 de la Convention stipulent que « *l'Etat côtier a des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles biologiques ou non biologiques, des eaux susjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et l'exploitation de la zone à des fins économiques* ».

Avec une Z.E.E. de 11,036 millions de km² (D.O.M.-T.O.M. et métropole inclus), la France arrive au troisième rang mondial. Elle possède plus particulièrement 301 040 km² de Z.E.E. dans la zone caraïbe, répartis en 170 900 km² dans les Antilles et 130 140 km² au large de la Guyane (cf cartes en annexes 7 et 8). Les accords de délimitation signés avec les Etats voisins confèrent à la France un droit d'exploration et d'exploitation des ressources marines qu'il convient maintenant d'analyser.

Les potentialités minières et pétrolières en mer des Antilles-Guyane

La mer caraïbe comporte des fosses profondes de 4000 à 5000 mètres qui balafrent le fond de la mer comme la fosse de Bartlett (- 7230 m). Pour la Martinique comme pour la Guadeloupe, on observe, côté mer des Caraïbes, que la plate-forme continentale est excessivement réduite, voire quasi nulle, et que les côtes tombent brusquement sur des fonds profonds. Cette géologie marine, dans l'état actuel de la technique et même en tablant sur d'importants progrès à moyen terme, ne permet pas l'exploitation des ressources minières et pétrolières potentielles. L'exploitation des éventuels gisements de nodules polymétalliques qui reposent sur les très grands fonds est donc encore très hypothétique pour une raison technique et pour une autre raison qui tient à ce que la Convention de Montego Bay a proclamé les ressources des grands fonds « patrimoine commun de l'humanité ».

En Martinique, les sables de nombreuses plages renferment des minéraux lourds riches en fer et en titane. Les besoins de la Martinique en sables alluvionnaires et concassés avoisinent 600 000 tonnes par an ; or l'exploitation des sables de plage compte pour moins de 10%. Quant à la Guadeloupe, elle en consomme environ 420 000 tonnes par an, dont 20% sont importés des Bahamas. Il n'est donc pas exclu que l'on développe la recherche en mer afin de remplacer ces sables d'importation, d'autant qu'il se pourrait que le stock de sable immergé soit important. Ainsi, au large de la côte ouest de Saint-Martin a-t-on exploré un dépôt de plusieurs millions de mètres cubes de sables. En Guyane, les formations littorales renferment localement des concentrations intéressantes en minéraux lourds.

La carte d'exploration du pétrole en mer caraïbe (annexe 3) situe notre Z.E.E. Antilles-Guyane dans la zone renfermant des bassins sédimentaires susceptibles de contenir des hydrocarbures. Ces ressources potentielles doivent être considérées sans fausses illusions mais sans négligence à une époque où l'enjeu énergétique est majeur. Elles ne sont pas encore exploitables et la faible extension du plateau continental nécessite l'emploi de techniques de recherche de pétrole profond qui ne sont pas encore bien maîtrisées.

La pêche : une ressource locale mais encore importante

« *La pêche ne joue qu'un rôle local* »²⁸ à l'exception peut-être de la Guyane. Les seules zones exploitées sont les eaux littorales des mangroves et des estuaires, les fonds coral-

²⁸ LASSERRE (G.), *Les Amériques du centre*, op. cit., p. 23

liens et les eaux profondes entourant les Antilles. La quasi totalité de la flotille de pêche martiniquaise est constituée de yoles et de gommiers traditionnels²⁹ ; les techniques de pêche assurent une production essentiellement locale. On retrouve cette pêche artisanale traditionnelle en Guadeloupe, ainsi qu'une pêche « améliorée », grâce à des navires à moteur diesel qui permettent l'accès à des zones de pêche plus éloignées.

C'est en Guyane que la pêche est un des secteurs les plus dynamiques de l'économie. Elle dispose, il est vrai, d'une Z.E.E. d'environ 130 000 km² dont 50 000 de plateau continental. Les eaux sont de plus très riches en nitrates et en phosphates et cela se traduit par une profusion de crevettes et de poissons (raie, mullet et requin sur la zone côtière) parmi les 200 espèces répertoriées. La pêche industrielle s'y développe, notamment à partir du port du Larivot, lui permettant même d'exporter une partie non négligeable de sa production.

Force est donc de reconnaître l'importance des ressources, réelles ou potentielles, que la France possède dans les Caraïbes, et plus particulièrement les ressources marines grâce à sa Z.E.E.. Les enjeux économiques sont donc importants. Ils sont par ailleurs liés à la présence de multinationales dans les Caraïbes et à l'aide prodiguée aux petits pays, dont les retombées espérées sont bien évidemment politiques.

22. Les enjeux économiques : multinationales et aide aux pays caraïbes

La prédominance des multinationales américaines dans l'économie des Caraïbes

Une étude du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales montre bien le rôle des multinationales dans l'économie des Caraïbes³⁰, leur répartition géographique et sectorielle ainsi que leur pays d'origine.

Les Bahamas apparaissent comme le premier pays pour le nombre des multinationales (plus de 500) et la valeur des investissements dans le secteur bancaire et financier, suivies par la Jamaïque, Trinidad-et-Tobago (plus de 400 filiales), la République dominicaine et la Barbade. Les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas sont les principaux pays d'origine des sociétés transnationales. Une activité financière s'est développée autour des « zones franches » et des « paradis fiscaux » qui se sont multipliés aux Bahamas, aux Bermudes, aux îles Caymans, Turks et Caïcos, Panama, Costa Rica, Îles néerlandaises et îles Vierges. Un important mouvement d'entrée et de sortie de capitaux s'effectue donc à partir de l'espace des Caraïbes qui s'articule autour de quelques « métropoles » telles que Houston, San Antonio et Dallas au Texas, La Nouvelle-Orléans et Miami, Nassau (Bahamas), Mexico, Caracas, Panama qui dialoguent avec New York, Los Angeles, Londres, Madrid, Bruxelles, La Haye, Paris et Genève.

Comme on peut le constater, Paris ne figure pas au premier rang des capitales fortement impliquées dans le partenariat avec les pays caraïbes. La France ne compte qu'un petit nombre de multinationales : quelques unes aux Bahamas dans des activités touristiques, en Haïti dans quelques industries (le « ciment d'Haïti » ou la « Pennaroya », filiale du groupe français Rotschild, dans le cuivre), au Suriname pour l'extraction de la bauxite, et en Jamaïque, dans la production de la bauxite, on trouve également une filiale de Péchiney Ugine Kuhlman.

Mais tout cela est d'une importance relative comparé à l'aide qui, dans les relations avec les petits Etats, devient un véritable enjeu. La France continue de jouer cette carte malgré la forte concurrence des autres puissances économiques.

²⁹ Le gommier, embarcation de bois, est le plus utilisé sur la côte caraïbe tandis que la yole, embarcation d'inspiration européenne, est traditionnellement employée sur la côte atlantique

³⁰ GIRVAN (N.) et ODLE (M.), Problèmes d'Amérique latine n° 4753, « Le rôle des multinationales dans l'économie des Caraïbes », La Documentation française

L'aide économique, une nouvelle donne dans les échanges

L'aide américaine à travers le « Caribbean Basin Initiative » (C.B.I.)

Les Etats-Unis demeurent le plus gros pourvoyeur d'aide aux pays caraïbes à travers le C.B.I.. Approuvé le 14 juillet 1983 par le congrès américain, le C.B.I. est entré en vigueur en janvier 1984. Sa finalité est d'encourager la croissance économique dans le bassin caraïbe en incitant le secteur privé à produire plus. Comme le souligne Philippe MOREAU DEFARGES³¹, le C.B.I. a trois axes :

- le quasi doublement de l'aide, notamment l'aide financière directe. A cela s'ajoute une assistance technique et des programmes de formation ;
- l'ouverture des frontières des Etats-Unis pour tous les produits des pays admis à bénéficier des avantages douaniers du C.B.I., y compris des produits importés dans ces pays puis revendus après transformation sur place ;
- l'octroi de substantielles incitations fiscales à l'intention des entreprises américaines susceptibles d'investir dans la zone, et de garanties couvrant notamment les crédits à court terme accordés par les banques commerciales aux entreprises privées de la zone. C'est ainsi que Air Jamaica fut sauvé de la faillite en 1994 par un apport de capitaux nord-américains (70% du capital, soit 25 millions de dollars).

Malgré les difficultés d'application rencontrées par ce plan (peu d'enthousiasme des investisseurs américains pour une région parfois considérée « à haut risque »), le C.B.I. pourrait à l'avenir devenir lourd de conséquences pour nos D.O.M.. Les Américains risquent en effet d'être tentés d'exporter leurs produits sur le marché européen par le biais des accords A.C.P. / C.E.E. dont les pays du C.A.R.I.C.O.M. sont signataires.

L'activisme anglo-saxon

Le Canada occupe traditionnellement une place privilégiée parmi les pays accordant une assistance économique aux Caraïbes. Outre les facilités douanières, la « Canadian International Development Agency » a officialisé un nouveau programme d'assistance au développement économique et commercial au bénéfice des pays membres du Commonwealth britannique dans les Caraïbes en 1986. Cette initiative, le CARIBCAN, calqué sur le C.B.I., concerne 17 pays de la zone. Le Canada a en outre décidé, en 1990, d'annuler l'ensemble de la dette (182 millions de dollars) due par 11 pays du CARICOM au titre de l'aide au développement.

Il faut aussi noter l'influence que la Grande-Bretagne conserve dans la zone. Bien qu'elle contribue au Fonds Européen de Développement, elle dispose également d'une mission de coopération à la Barbade, la « British Development Division Caribbean » qui exerce son action dans la plupart des domaines intéressant le secteur public. Carib Express, qui a son siège à la Barbade, a été privatisé en 1995 et British Airways possède désormais 20% de son capital.

L'aide européenne à travers les accords de Lomé

Les représentants des 15 pays de l'Union européenne et des 71 pays A.C.P.³² ont finalisé, le 3 février 2000 à Bruxelles, l'accord qui, prenant la suite de la convention de Lomé IV (qui couvrait la période 1990-2000), régira leurs relations futures. Dans le cadre de cette nouvelle convention, le 9ème Fonds européen de développement sera de 13,5 milliards d'euros pour cinq ans, auxquels s'ajoutera 1,7 milliard d'euros de soutien au secteur privé géré par la banque européenne d'investissement. Tous les deux ans, les résultats de la coopération feront l'objet d'un examen avec chaque pays et d'ajustements. Le nouvel accord fait, en outre, de la corruption un motif de suspension du bénéfice de la convention. Sur le plan commercial, il prévoit, à terme,

³¹ MOREAU DEFARGES (Ph.), Problèmes d'Amérique latine n°76, « Les Etats-Unis du Président Reagan face à l'Amérique centrale et aux Caraïbes », *La Documentation française*

³² A.C.P. : Afrique-Caraïbes-Pacifique

la constitution de zones de libre-échange entre l'Union européenne, d'une part, et des regroupements régionaux de pays A.C.P. d'autre part.

La convention de Lomé n'a pas donné les résultats escomptés, notamment dans les pays africains (guerre ouverte ou larvée, corruption généralisée, commerce en déclin). L'impression dominante était que la convention de Lomé contribuait au gaspillage plus qu'elle ne favorisait le développement. Jusqu'ici les pays A.C.P. bénéficient de préférences commerciales sur les marchés des quinze. A terme, ce régime préférentiel doit disparaître en raison des contraintes imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui interdit toute discrimination entre pays en voie de développement. Le nouveau dispositif, compatible avec l'OMC, est moins avantageux pour les A.C.P. dans la mesure où il implique une ouverture de leurs propres marchés aux produits et services européens. Mais les A.C.P. ont obtenu que sa mise en œuvre ne s'effectue que très progressivement.

La part de la manne dévolue aux pays caraïbes peut sembler modeste³³ ; elle n'est pourtant pas négligeable quand on sait que leur potentiel humain ne représente qu'un peu plus de 1% de la population totale des A.C.P.. Ceci n'est pas pour favoriser nos D.O.M. qui, du point de vue des échanges, se trouvent traités comme territoires métropolitains.

L'aide française vers les D.O.M. et leurs voisins

Les D.O.M. reçoivent de l'argent de la métropole appelé « concours financiers extérieurs de caractère public » sous forme de subventions des ministères techniques et du F.I.D.O.M.³⁴, de règlements des dépenses ordinaires des services civils et militaires de l'Etat et des dépenses financées au titre des comptes spéciaux du Trésor. Une forte proportion de cette aide sert en fait aux dépenses des services publics civils et militaires de l'Etat particulièrement étoffés. En dehors des D.O.M., l'aide publique externe française apparaît très limitée, à l'exception peut-être d'Haïti.

Les intérêts et enjeux économiques français en zone caraïbe sont très divers, qu'ils soient liés aux ressources (notamment sous-marines), ou qu'ils aient trait à l'aide économique propice à des échanges futurs et qui est devenue le mot de passe politique.

Si les motivations économiques, succédant aux motivations politiques, expliquent notre présence, il apparaît pourtant que nous avons des intérêts encore plus fondamentaux : des intérêts d'ordre stratégique.

3- DES INTERETS ET DES ENJEUX STRATEGIQUES NECESSITANT UNE PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE

Les multiples îles de la Caraïbe ont toujours constitué des points d'observation et d'appui tout à fait remarquables, convoitées pour cette raison depuis des siècles par les grandes puissances. De nos jours, le fait demeure, et la présence des forces navales françaises en mer des Caraïbes est fondamentale, au même titre que leur présence dans les océans Indien et Pacifique. La France, puissance nucléaire, doit être une puissance globale, présente sur toute la planète afin d'assurer sa crédibilité de riposte. Elle doit par ailleurs être à même de contrôler la troisième Z.E.E. mondiale et de participer à la technologie spatiale.

³³ Les Caraïbes bénéficient de 4% de la dotation globale de l'aide programmée

³⁴ Fonds d'Investissement pour les D.O.M.

31. Kourou : un intérêt crucial pour la France et pour l'Europe

Kourou est l'unique base spatiale européenne. Choisie à l'issue d'une étude entre 14 sites possibles intertropicaux, Kourou, Américains et Russes le reconnaissent, est très probablement le meilleur site de lancement de fusées du monde. La situation toute proche de l'équateur est idéale pour la mise sur orbite de satellites géostationnaires. De plus, le profil de la côte guyanaise permet des lancements vers le nord et vers l'est³⁵.

Deux pas de tir sont actuellement opérationnels pour le lancement des fusées Ariane IV et Ariane V. Le succès d'Ariane IV n'a plus à être démontré, et sa « grande sœur », Ariane V, après un premier échec le 4 juin 1996, confirme tous les espoirs placés en elle. Après deux nouveaux vols d'essai réussis en octobre 1997 et en octobre 1998, Ariane V a réalisé le 10 décembre 1999 son premier contrat commercial en mettant sur orbite le plus grand télescope spatial jamais construit en Europe (4 tonnes, 4 milliards de francs). Le succès de ce dernier tir, permet à la société Arianespace de garder la « pole position » sur le marché des satellites, dont elle détient déjà 50%. « *En mettant en service ce nouveau lanceur, nous sommes en avance sur tous nos concurrents* », soulignait son PDG, Jean-Marie LUTON. Ariane V est en effet l'un des seuls propulseurs, avec la navette américaine, à pouvoir livrer sept tonnes en orbite haute, position fort appréciée des opérateurs de télécommunications, ou 18 tonnes en orbite basse. Son carnet de commandes est déjà bien rempli et six nouveaux tirs devraient se dérouler en 2000.

Kourou est donc d'une première importance, non seulement pour la France, mais aussi pour l'Europe. Les satellites occupent désormais une place cruciale dans notre politique de défense : télécommunications, observation de la terre, météorologie, photographie, renseignement, navigation, écoute... La création de l'Agence Spatiale Européenne (A.S.E.)³⁶ a permis l'intégration des programmes spatiaux nationaux des différents Etats. Grâce à cette coopération, l'Europe s'est créée une crédibilité technologique aux retombées commerciales considérables.

La France, par sa présence militaire, contribue également à la sécurité de la zone et à la défense des intérêts occidentaux.

32. Des enjeux stratégiques nécessitant une présence militaire française

La France, par ses forces prépositionnées et l'activité de sa marine, participe à la surveillance de cette zone stratégique essentielle qui constitue une région d'affrontement potentiel en raison des déséquilibres militaires existants.

Une artère stratégique vitale pour les Occidentaux

Un véritable nœud de liaisons maritimes et aériennes

Nous avons déjà montré que les Américains étaient traditionnellement attachés au contrôle de la mer des Caraïbes. Les données suivantes traduisent cette importance :

- les trois principaux ports américains du golfe du Mexique (la Nouvelle-Orléans, Houston et Bâton-Rouge) occupent respectivement les 2ème, 3ème et 5ème rang dans l'ordre d'importance des ports américains ;

- les routes commerciales (R.C.) sont les voies d'approvisionnement majeures des Etats-Unis. La R.C. n° 4 (Atlantique - mer des Caraïbes) et la R.C. n° 19 (golfe du Mexique - mer des Caraïbes) sont des « routes du pétrole » par lesquelles transitent 45 % du trafic commer-

³⁵ Latitude très basse (5° nord) ; côte orientée nord-ouest/sud-est autorisant les tirs vers l'est et permettant donc de profiter de « l'effet de fronde » dû à la rotation de la terre.

³⁶ Treize Etats sont membres de l'A.S.E. : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

cial maritime américain et 55 % du pétrole importé par les Etats-Unis. Une grande partie du pétrole est d'ailleurs stockée ou raffinée dans les îles (notamment à Sainte-Lucie) ;

- le canal de Panama demeure le seul passage inter-océanique et offre un « raccourci » de 12 000 km aux navires qui doivent basculer de l'une à l'autre côte des Etats-Unis. 17 000 bâtiments de commerce y transitent annuellement. Son contrôle, qui sera désormais indirect, demeure essentiel pour les Etats-Unis ;

- enfin le développement des flottes de commerce, stimulé par certaines facilités fiscales dans plusieurs Etats, sources des « pavillons de complaisance », ajouté à l'entrelacement des routes maritimes de la zone (carte en annexe 7), concourent à faire de la libre circulation sur mer une préoccupation commune à toute la région. Le trafic maritime n'est donc plus seulement un facteur économique, mais il est bel et bien un enjeu stratégique.

On peut identifier un certain nombre de points stratégiques créés par la concentration du trafic et qu'une attaque contre les communications viserait en priorité. Intérêts militaires et intérêts économiques sont étroitement imbriqués. Monsieur COUTAU-BEGARIE parle de cette zone en « véritable piège pour le trafic »³⁷. La « thèse des détroits » montre en effet que treize détroits permettent aux Caraïbes de communiquer avec l'océan Atlantique, dont cinq³⁸ sont considérés comme des routes de transit maritime, « autant de zones privilégiées pour les sous-marins »³⁹. « Les Etats-Unis doivent maintenant se soucier en permanence de la protection des lignes de communications dans les Caraïbes »⁴⁰.

La carte objet de l'annexe 8 montre également l'importance de la région pour les liaisons aériennes de l'Amérique latine et des Etats-Unis. Là encore le contrôle de la zone apparaît primordial pour les Américains, en temps de paix comme en temps de guerre.

Le passage des ravitaillements en temps de guerre

Le caractère stratégique de la zone est encore plus net en temps de guerre. Le « rapport Kissinger », publié en 1984, précisait la chose suivante : « 50 % du tonnage que l'on pourrait avoir à transporter pour renforcer le front européen dans le cas d'un conflit majeur en Asie orientale devraient partir du golfe du Mexique et traverser la zone de l'Amérique centrale et des Caraïbes au large de Cuba ». Or une poignée de sous-marins allemands coulèrent au début de 1942 plus de tonnage dans la zone que dans tout l'océan Atlantique. Et ce même rapport soulignait « une menace qui pourrait être sérieuse pour nos voies maritimes dans les Caraïbes ».

Une zone d'affrontement potentiel

La suprématie militaire américaine

Les Etats-Unis restent les « gendarmes » de la zone. Face à la menace cubaine, leur stratégie vise à mettre en place un dispositif de protection capable de s'opposer immédiatement aux diverses actions subversives de déstabilisation menées contre les Etats de la région. La présence américaine se traduit par des manœuvres, des visites d'unités, une assistance variée (formation de personnels, entraînement d'unités, exercices conjoints, aide technique, fourniture d'équipement, subventions pour des achats d'armes), et par un ensemble de forces déployées et de matériels prépositionnés dans des bases militaires. Installées sur les grandes lignes de passage et les détroits, ces bases répondent à une pluralité de missions. Elles constituent des points d'accueil de forces terrestres et navales qui peuvent, suivant la situation, augmenter leur volume ; elles peuvent servir à la surveillance et à l'identification des navigations au sein du

³⁷ COUTAU-BEGARIE (H.), *Géostratégie de l'Atlantique sud*, 1985, P.U.F., p. 62

³⁸ Il s'agit du détroit du Yucatan qui relie le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, du détroit de Windward entre Cuba et Haïti, du détroit de Mona entre Porto-Rico et Saint-Domingue pour les navires venant ou allant vers l'Europe, du détroit d'Anegada entre les îles Vierges britanniques et Antigua et du détroit de Grenade entre Grenade et Trinidad.

³⁹ COUTAU-BEGARIE (H.), op. cit., p. 62

⁴⁰ COUTAU-BEGARIE (H.), op. cit., p.189

« passage du vent » entre Cuba et Haïti (le site de Guantanamo à Cuba a ainsi pour fonction d'identifier, d'intercepter et de trier parmi les milliers de « boat people » ceux qui pourraient bénéficier de l'asile politique aux Etats-Unis).

Afin d'éviter une détérioration de la situation dans la zone, les Américains ont incité les gouvernements locaux à développer entre eux une solidarité active, par la mise sur pied d'un Système de Sécurité Régionale (S.R.S. en anglais). Ce S.R.S., créé par le « Memorandum de Roseau » en octobre 1982, vise à assurer à chacun des sept pays signataires⁴¹ l'appui des autres en cas d'urgence. Il est destiné à assurer la sécurité des micro-Etats, mais aussi à lutter contre la subversion marxiste et le trafic de drogue. C'est dans ce cadre que fut officiellement coordonnée l'intervention militaire à la Grenade en octobre 1983, et les Etats-Unis insistèrent beaucoup sur le caractère « régional » de la force collective d'intervention qui, à l'appel du gouverneur de l'île, intervint pour renverser le pouvoir révolutionnaire grenadin⁴². Washington constitue le principal soutien du S.R.S. et a réalisé la majeure partie du programme visant à renforcer les capacités de surveillance côtière dans les Caraïbes orientales. C'est aussi le COMUS FOR CARIB⁴³ qui a pris en charge l'organisation des premières manœuvres militaires du S.R.S. : « Ocean Venture » en 1986 puis « Solid Shield » en 1987. Le S.R.S. ne consiste actuellement qu'en une simple coordination des commandements locaux, en dépit des aspirations des Américains.

Des forces armées régionales réduites

A part Cuba, les Etats insulaires des Caraïbes entretiennent des forces de défense très réduites. En fait quelques Etats seulement possèdent un semblant d'armée et les chiffres sont révélateurs : la Jamaïque (3300 hommes), Antigua (150 hommes), Barbade (610 hommes), les Bahamas (860 hommes), la République dominicaine (24500 hommes), Trinidad-et-Tobago (1400 hommes + 7000 garde-côtes + 4800 dans les forces paramilitaires).

Ces forces aux effectifs modestes voire symboliques, sont des forces professionnelles dont les officiers sont instruits dans les écoles militaires étrangères, britanniques et surtout américaines. Le Canada et le Venezuela octroient également des bourses, notamment pour la formation de garde-côtes. Les faibles moyens, souvent disparates et insuffisamment entretenus, s'expliquent par les budgets limités des Etats. Aussi ces armées sont-elles presque entièrement équipées par les Etats-Unis en armement léger, en tenues de combat et en équipement radio. Pour ce qui est de la marine, « plusieurs pays se disputent le douteux privilège de posséder la plus petite marine du monde »⁴⁴. Les moyens répertoriés dans Flottes de combat sont éloquentes : Antigua, Anguilla, Montserrat, les Iles Vierges et la Dominique n'ont qu'une ou deux vedettes ; Saint-Kitts-Nevis, Saint-Vincent, la Barbade, Sainte-Lucie, la Jamaïque et le Guyana ne possèdent que quelques vedettes et patrouilleurs peu rapides de moins de 100 tonnes ; seules les marines des Bahamas, de Trinidad-et-Tobago et de la République dominicaine peuvent faire illusion.

Il apparaît ainsi que ces forces armées sont pour l'essentiel des forces de police ayant comme missions premières le maintien de l'ordre public et la répression contre le trafic de stupéfiants. Elles sont bien incapables d'assurer la défense de leurs frontières en raison de leurs capacités opérationnelles très limitées. Il est vrai que ces Etats bénéficient du parapluie américain en cas de crise majeure avec un Etat tiers qui ne pourrait être que Cuba.

⁴¹ Antigua-Barbuda, Barbade, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Saint-Kitts-Nevis.

⁴² Cette force collective était en réalité formée de petits contingents des Etats membres épaulés surtout par des éléments jamaïcains et américains.

⁴³ Les Etats-Unis disposent dans la région Amérique centrale-Caraïbes de deux grands commandements : l'U.S. Southern Command (US-SOUTHCOM) chargé de l'Amérique centrale (à l'exclusion du Mexique) et de l'Amérique du Sud, et le COMUS FOR CARIB, commandement interarmées situé à Key West en Floride subordonné au commandant en chef de l'Atlantique. Ses missions sont les suivantes :

- établir des plans d'urgence dans la zone (évacuation des ressortissants américains, désastres naturels),
- soutenir et entraîner les forces (américaines et étrangères),
- suivre l'évolution de la situation militaire de la zone (notamment suivi du renseignement relatif à Cuba),
- coordonner les actions des Coast guards et de la Navy pour lutter contre les trafics illicites (drogue, immigration).

⁴⁴ COUTAU-BEGARIE, op. cit., p. 186

La menace militaire cubaine

Si, avec l'aide des Soviétiques, Castro en a fait la troisième puissance militaire d'Amérique latine, ses possibilités sont désormais déclinantes. Rapportées à l'échelle caribéenne, elles n'en restent pas moins importantes : Cuba consacre 5,2% de son P.I.B. à son budget militaire et dispose d'une armée dont les effectifs globaux avoisinent 55 000 hommes, auxquels il faut ajouter 19 000 hommes attachés aux forces paramilitaires. Le rôle des officiers est capital dans le domaine politique : il y a 25 généraux parmi les 150 membres du comité central du parti, et au bureau politique, instance suprême, on trouve 6 généraux sur 24 membres, c'est-à-dire le quart des titulaires.

Cuba possède une capacité d'intervention réelle dans l'ensemble du bassin caraïbe, bien que ses matériels, d'origine soviétique, soient d'ancienne génération. Son armée de terre est ainsi équipée de 1500 chars T-54, T-55 et T-62, de 300 lance-roquettes multiples et de 1100 véhicules blindés (BMP et BTR). Ses forces aériennes, dotées de 110 appareils type Mig-21, Mig-23 et Mig-29, d'une trentaine d'appareils de transport An-26 et de 90 hélicoptères Mi-8 et Mi-25, sont menaçantes. Sa marine enfin, forte de 7500 hommes, dont 1000 fusiliers marins, comprend les bâtiments suivants : deux frégates, deux sous-marins, 14 patrouilleurs lance-missiles, un patrouilleur rapide, 16 chasseurs de mines et un pétrolier. Appuyée par l'armée de l'air, elle apparaît donc à même de s'en prendre facilement à ses voisins sous-équipés.

La menace militaire cubaine doit inciter les Etats-Unis et les Occidentaux à se soucier en permanence de la protection des voies de passage dans les Caraïbes. D'où l'importance de la présence militaire française comme élément du dispositif occidental.

Une présence militaire française modeste mais nécessaire

Le gage de la souveraineté française dans la zone

La France maintient des intérêts de souveraineté à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane. Ces territoires, en tant que D.O.M., font intégralement partie de la République française. Ceci veut dire que la France serait immédiatement en situation de guerre déclarée dans l'hypothèse où un Etat viendrait à les attaquer ou à les occuper.

C'est pourquoi notre souveraineté dans la zone est marquée par une présence militaire reposant sur deux ensembles de forces : des forces permanentes prépositionnées (dites de souveraineté dans le cas des D.O.M.), et des forces d'action stationnées en métropole, destinées à être projetées en cas d'atteinte à nos départements et territoires d'outre-mer, conformément au Livre Blanc de 1994 et aux orientations définies par le Président de la République en 1996.

Les forces : instrument de présence, instrument de l'économie et de la politique des relations extérieures

Du seul point de vue militaire, instrument de présence signifie affirmation de la souveraineté de la France et détermination de celle-ci quant à la défense de son territoire et de ses populations. Le volume des forces françaises prépositionnées dans la zone Antilles-Guyane (gendarmerie comprise) s'élève à plus de 6000 hommes, les situant au 4ème rang derrière les Américains, les Cubains et la République dominicaine.

Le rôle de surveillance revient à la marine nationale. Ses moyens se déclinent comme suit : « Le Ventôse », frégate de surveillance basée à Fort-de-France et dotée d'un hélicoptère, trois patrouilleurs de type P 400 (« la Gracieuse » et « la Capricieuse » à Cayenne, « la Fouguese » à Fort-de-France), un bâtiment de soutien mobile (B.S.M.), « le Rhin », navire-atelier dont le désarmement, prévu en 1999, a été repoussé en 2000 jusqu'à la mise en service des ateliers à terre à Fort-de-France, un bâtiment de transport léger (B.A.T.R.A.L.), « le Francis Garnier » à Fort-de-France, auxquels il convient d'ajouter un avion de reconnaissance maritime ainsi

que les patrouilleurs et les deux vedettes de 24 mètres de la gendarmerie maritime. Ces moyens assurent la surveillance des espaces maritimes et des pêches, contrôlent la Z.E.E. et exercent la police de la navigation. A titre d'exemple, les patrouilleurs font de 90 à 120 jours de mer par an. La marine marque ainsi clairement la présence militaire française dans la zone caraïbe.

Les forces sont aussi un instrument économique au service du développement des D.O.M.. C'est notamment le cas en Guyane où, comme le soulignait Monsieur De BALEINE, les légionnaires du 3^{ème} R.E.I. apportent une contribution importante : « *la Légion Etrangère (...) a largement aidé à l'établissement des Hmongs en leur fournissant camions, outils, baraques...* »⁴⁵. Par ailleurs, créé dans les années 1960 par le général NEDO, le service militaire adapté a permis de donner aux appelés locaux une préformation professionnelle et d'entreprendre des travaux au profit des collectivités territoriales. A l'aube de la fin de la conscription, des études sont entreprises pour le maintenir sous une autre forme car son apport est apparu déterminant en tant qu'institution formatrice, surtout au profit des classes défavorisées.

Nos forces sont, en troisième lieu, un instrument apprécié de nos relations extérieures avec les pays de la zone. Il s'agit de relations militaires proprement dites avec des militaires étrangers (Américains, Hollandais, Barbadiens, Brésiliens, Surinamiens, Vénézuéliens...). Il faut également souligner le rôle diplomatique joué par les escales de la marine. La liste des escales est dressée par le ministère des affaires étrangères et chaque escale est l'occasion d'entretiens avec les autorités locales (lors du cocktail de bienvenue ou de l'invitation à bord en retour). En fonction de l'importance de la mission, ces escales sont dites officielles, de courtoisie ou de routine (techniques), accompagnées ou non du salut au canon. La marine joue pleinement un rôle diplomatique dans la mesure où, sur les bateaux de guerre, considérés comme territoires français, l'ambassadeur local et le commandant sont susceptibles de recevoir des chefs d'Etat, de gouvernement ou des chefs d'état-major.

A titre de relation extérieure, on citera enfin le potentiel d'assistance humanitaire représenté par nos forces, tant sur le plan humain que sur le plan matériel. Cette forme d'intervention se manifeste lors des cyclones et des tremblements de terre. Ce fut le cas par exemple lors du cyclone *David* qui ravagea la Dominique en 1979 et, plus récemment, en 1998, lorsque la Jeanne d'Arc s'est dérotée vers l'Amérique centrale où avait sévi le cyclone *Mitch*.

* * *

Ce développement traduit la diversité des intérêts français dans la zone caraïbe. On a dégagé un enjeu politique fondé sur notre capacité à représenter une alternative pour les Etats insulaires, entre le géant américain et le perturbateur cubain. Puis on a constaté l'importance des aspects économiques, qu'il s'agisse des ressources de nos D.O.M., ou de l'aide économique visant à stimuler les échanges et à consolider notre crédibilité politique. Enfin nous avons mis en exergue les intérêts et enjeux stratégiques essentiels pour la France et ses alliés occidentaux. Aire stratégique majeure et aire d'affrontement potentiel, la zone caraïbe nécessite une présence militaire qui affirme la souveraineté de la France sur ses possessions et contribue à la défense occidentale.

L'éloignement, à la fois géographique, humain et économique des départements des Antilles et de la Guyane par rapport à la métropole, et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, nous amènent maintenant à nous interroger sur les menaces qui pèsent sur nos intérêts caraïbes. Cette interrogation s'accompagnera d'une réflexion sur les perspectives d'évolution de notre présence dans cette partie du monde.

⁴⁵ De BALEINE (Ph.), Les danseuses de la France, 1979

REMISE EN CAUSE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PRESENCE FRANCAISE EN ZONE CARAIBE

1- MISE EN CAUSE DES INTERETS FRANCAIS

S'il est malaisé de définir et de recenser les différentes menaces pesant sur les intérêts français, on peut néanmoins les regrouper sous le terme générique de déstabilisation et s'interroger sur les dangers potentiels que représentent le développement récent du thème de l'identité caribéenne et l'influence grandissante des sectes et des religions.

11. Une menace multiforme : la déstabilisation

Qu'entend-on par déstabilisation ? Yasmine GOUEDARD, dans une étude visant à déceler une éventuelle détérioration de la stabilité dans la région caraïbe, a proposé la définition suivante : « *l'ensemble des processus qui peuvent provoquer des changements radicaux dans un pays donné, ces changements marquant soit la fin d'un processus soit la première phase d'une série de bouleversements* »⁴⁶. C'est donc un danger visant directement notre souveraineté. Aussi nous distinguerons une menace interne et une menace externe provenant de la situation des Etats voisins de nos départements, bien que dans certains cas ces deux types de menaces soient intimement liés.

Une menace interne « en sommeil » : la contestation indépendantiste

Des partis idéologiquement divisés et politiquement marginalisés

En Guadeloupe

Les indépendantistes demeurent largement minoritaires : un sondage, publié récemment, indique que si 6% de la population souhaite l'indépendance, 21% aspire à un statut d'autonomie. Il n'en demeure pas moins que leurs thèses savent trouver un certain écho parmi la population souvent désœuvrée.

L'Alliance Révolutionnaire Caraïbe (A.R.C.) s'est avérée un mouvement révolutionnaire dangereux tant par ses méthodes que par le professionnalisme dont il a fait preuve. Ses principaux responsables furent arrêtés en février 1985, s'échappèrent quelques mois plus tard et furent repris à Saint-Vincent en 1987 avant de bénéficier de l'amnistie en 1989. Parmi ces derniers figurait Luc REINETTE, chef présumé de l'A.R.C., qui revendiquait des attentats à l'explosif et qui fut ensuite plusieurs fois condamné pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Cette arrestation a porté un coup sérieux à la mouvance indépendantiste guadeloupéenne placée dans un grave climat de suspicion lié aux enquêtes policières. Les mouvements indépendantistes se sont trouvés sur la défensive, profondément divisés et désorganisés. Après les désordres des années précédentes, l'année 1987 a marqué un certain retour au calme, le juge BRUGUIERE affirmant que la paix civile est revenue en Guadeloupe. Pour combien de temps ? Il subsiste en effet quelques groupuscules irrédentistes parmi lesquels :

- Combat Ouvrier, d'obédience trotskiste, comptant une centaine d'adhérents ;
- Mouvement Pour la Guadeloupe Indépendante (MPGI) : créé en 1982 par REINETTE, il se refuse à tout dialogue démocratique, prône et met en application la violence verbale et physique selon le principe de la « lutte des races ». En témoignent les articles de MAG-

⁴⁶ GOUEDARD (Y.), Stratégie n° 17, « Le processus de déstabilisation en zone caraïbe », p. 35 à 67

WA où REINETTE en appelait à « *une stratégie de rupture totale avec l'occupant français pour répondre aux nécessités historiques de l'heure* »⁴⁷. Ce mouvement, décapité et désorienté par l'arrestation de ses chefs, se manifeste désormais dans le cadre d'activités d'un « Comité Guadeloupéen de Soutien aux Emprisonnés Politiques » animé essentiellement par des avocats indépendantistes chargés de la défense des terroristes. Il convient cependant de noter un regain d'activisme de REINETTE – désormais animateur du KLNG (Konvoi pour la Libération Nationale Gwadeloup) – et de ses amis qui multiplie, depuis quelques mois, affiches à connotation raciale (« *Attention, les Blancs débarquent, le pays est envahi* ») ou dénonçant « *L'Etat colonial* » et graffitis (« *Les Français, on en a ras le bol !* ») ;

- Mouvement pour l'Unification des Forces de Libération Nationale : composé principalement de membres de divers syndicats, il regroupe environ 5000 personnes ;
- l'Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe (UPLG) : ce mouvement a exploité le quasi démantèlement du MPGI pour affirmer une image de parti politique classique et légaliste. Malgré cela, il constate une perte sensible de son pouvoir mobilisateur.

En Martinique

L'arrestation de REINETTE a également porté un rude coup à la mouvance indépendantiste martiniquaise. Il subsiste cependant quelques mouvements :

- le Mouvement Indépendantiste Martiniquais (MIM) : formation la plus importante (3000 membres), qui refuse toute alliance avec les autres groupes et agit par le biais syndical ;
- le Conseil National des Comités Populaires (CNCP) : maoïste, ce mouvement d'une centaine de membres est actuellement cantonné dans une semi-clandestinité ;
- les autres formations ont peu d'impact direct. Ce sont le PCIS (Parti Communiste pour l'Indépendance et le Socialisme) en rupture avec le PCM (Parti Communiste Martiniquais), le GRS (Groupe Révolution Socialiste) et CO (Combat ouvrier).

Seul le MIM a un certain poids dans la vie politique locale, mais les indépendantistes souffrent du fait que la gauche martiniquaise est rentrée dans le jeu démocratique, même si le président du conseil régional, Alfred MARIE-JEANNE, ancien leader du MIM, prône l'indépendance. Même le PCM abandonne toute référence à l'indépendance et son slogan est devenu « autonomie démocratique et populaire ». Le Parti Progressiste Martiniquais d'Aimé CESAIRE a pour sa part décidé de se consacrer au développement économique et de mettre un bémol à ses revendications autonomistes et indépendantistes.

En Guyane

La Guyane compte également quelques mouvements indépendantistes, parmi lesquels il convient de citer le Front National de Libération de la Guyane (FNLG), groupuscule se manifestant par la parution de libellés virulents, et le Mouvement Guyanais de Décolonisation, l'Unité Guyanaise et PANGA.

Des « complicités » internes

Les syndicats extrémistes

Les mouvements indépendantistes, bien que politiquement marginalisés, agissent par l'intermédiaire des syndicats qui leur sont attachés et grâce auxquels ils tentent des actions de déstabilisation.

C'est le cas du MIM en Martinique qui agit par le biais de la CGTM (Confédération Générale des Travailleurs de la Martinique)⁴⁸, dirigée par Ghislaine JOACHIM-ARNAUD qui s'est imposée par son discours intransigeant. Ce syndicat sert de caisse de résonance aux revendications indépendantistes, dans la mesure où il contribue à tendre le climat social chaque fois

⁴⁷ MAGWA : magazine anticolonialiste guadeloupéen

⁴⁸ La CGTM : regroupant de 2000 à 2500 adhérents, ce syndicat est bien implanté dans le secteur des banques et assurances

qu'il le peut. En effet, si les actions syndicales ne sont pas politisées à leurs débuts, elles le deviennent car les conflits sociaux sont systématiquement durcis par les syndicats extrémistes (il y a même surenchère entre les centrales syndicales qui, pour conserver leurs adhérents, durcissent leurs positions et prolongent les conflits).

L'exemple du dernier conflit au sein du groupe Roger Albert, qui distribue alcools et parfums, est à cet égard révélateur. Il n'a cessé, au bout de 126 jours, qu'après l'intervention d'Alfred MARIE-JEANNE qui a puisé dans les ressources de sa collectivité pour proposer une aide à la reconversion de 30 000 francs pour chacune des deux employées dont le licenciement avait déclenché le conflit. Un geste contesté par les opposants qui l'accusent de dilapider les deniers publics pour acheter la paix sociale. L'autre grande grève, en 1999, a touché, sur un problème d'augmentations de salaires, le garage d'André PERALDI dont « l'arrogance » a été dénoncée par la CGTM. PERALDI a réagi à la grève par l'annonce de 16 licenciements, dont ceux de 4 délégués syndicaux. Le conflit a entraîné des blocages à répétition de la rocade de Fort-de-France et de l'aéroport du Lamentin, qui ont débouché sur des face-à-face tendus avec les forces de l'ordre. Au point que le préfet a fait appel à un médiateur métropolitain qui a obtenu un assouplissement de la position de PERALDI, mais pas de celle du syndicat.

En Guadeloupe, c'est l'Union Générale des Travailleurs Guadeloupéens (UGTG)⁴⁹, centrale syndicale indépendantiste, qui est le relais de l'UPLG. Pointe-à-Pitre a connu des nuits d'émeute en septembre 1999 : barricades, pillages, affrontements avec les forces de l'ordre qui ont essuyé cocktails molotov et coups de feu. Le prétexte de cette brusque flambée de violence fut la grève de la faim conduite par un salarié licencié pour obtenir sa réintégration dans l'entreprise automobile Peugeot. L'intransigeance d'une direction d'entreprise sûre de son bon droit et le discours à l'emporte-pièce des dirigeants de l'UGTG, jusqu'alors assurés d'une quasi-impunité judiciaire, ont fait le reste. Ces derniers ont fait monter la pression une vingtaine de jours durant, en transférant le lieu du dialogue de l'entreprise à la rue, comme s'il s'agissait de démontrer ainsi leur vocation d'interlocuteur incontournable.

En Guyane, l'Union des Travailleurs Guyanais, quoique divisée par des tiraillements internes, représente la principale force syndicale. C'est un véritable « syndicat-parti » qui semble avoir pris le relais des extrémistes locaux.

Une partie de la presse écrite et audiovisuelle

L'examen du mode de financement de certains journaux permet de constater leur filiation à la mouvance indépendantiste. En Guyane, c'est notamment *La voix des travailleurs*, en Guadeloupe ce sont deux hebdomadaires (*Progrès social* et *Révolution socialiste*), deux journaux mensuels (*JOUGWA* et *JA KA TA*), et *MAGWA* qui n'est qu'épisodique. En Martinique on trouve *Révolution socialiste*, *Combat ouvrier*, *Antilla* et *Asé pléré an nou litté*. Ces journaux ont un tirage variant de 1000 à 4000 exemplaires.

Les radios locales privées ont proliféré dans nos D.O.M. et certaines d'entre elles, fonctionnant sans autorisation de l'A.R.T., posent des problèmes en raison de leur puissance d'émission anormalement élevée. Le problème majeur est l'absence quasi-totale d'éthique journalistique chez certains animateurs ou leur parti pris délibéré dans la diffusion d'informations partisans, voire d'appels à la violence et d'incitations à la haine raciale. Les radios indépendantistes sont par exemple Radio JAM en Guyane, Radio TAMBOU ou Radio Bois-Patate en Guadeloupe. Elles pourraient, en cas de tension, contribuer à déstabiliser les départements.

⁴⁹ UGTG : syndicat indépendantiste, regroupant environ 5000 adhérents, surtout implanté dans l'hôtellerie, le secteur agricole et la santé

La menace terroriste demeure

Il ne faut pas oublier que l'action violente reste la méthode prônée par certains indépendantistes, et les événements des années 1980 nous le rappellent. Le bras syndical des indépendantistes martiniquais, la CGTM, véhiculait un discours particulièrement virulent en 1980 et son secrétaire déclarait : « *le moment est venu non de philosopher dans l'abstraite stérilité du verbe, mais de se préparer à passer à l'action concrète et décisive* »⁵⁰. En septembre 1980, Pointe-à-Pitre connaissait une série d'attentats. Le 23 mai 1983, la Martinique a été le théâtre de 12 attentats revendiqués par l'A.R.C.. En mars 1986, six attentats à l'explosif contre « les symboles du colonialisme » furent revendiqués par l'Armée Révolutionnaire Martiniquaise, inconnue jusqu'alors. Enfin, cinq attentats n'ayant occasionné que des dégâts légers en raison du matériel artisanal utilisé ont été commis en Guadeloupe le 26 janvier 1988.

Les principaux mouvements, s'ils sont actuellement « en sommeil », pourraient à nouveau se manifester. Relayés par leurs syndicats et leurs médias, ils tenteront de continuer leur lutte en déstabilisant la vie sociale et économique. Les tendances les plus radicales pourraient être portées à commettre des attentats afin d'imposer par la peur ce que nulle adhésion populaire ne leur accordera jamais : le pouvoir. Cette menace terroriste exige une surveillance permanente, comme en témoignent les collusions entre indépendantistes et activistes étrangers.

Des menaces de déstabilisation externes

L'influence cubaine

L'article 12 de la Constitution cubaine de 1976 précise que « *la République de Cuba reconnaît la légitimité des guerres de libération nationale (...) et considère que son aide aux peuples qui luttent pour leur libération constitue son droit et son devoir internationaliste* ». La préoccupation constante de Fidel Castro dans les Caraïbes est ainsi d'encourager ou de créer des foyers de subversion susceptibles de provoquer à terme la déstabilisation des petits Etats particulièrement vulnérables et de les « convertir » au socialisme révolutionnaire. Il y est parvenu à la Grenade en 1979 jusqu'à l'intervention américaine en octobre 1983. Le danger repose sur le fait que, étant « pays de la zone », Cuba est en général plus facilement accepté par ses voisins et propose un modèle qui se veut conforme à la réalité caraïbe. Vis-à-vis de nos D.O.M., Cuba a vraisemblablement été à l'origine d'attentats, notamment ceux de 1980. D'ailleurs, Le Monde, à la suite de la « nuit bleue » de Pointe-à-Pitre, titrait : « *Guadeloupe : attentats télécommandés de Cuba* ». La manière d'opérer des terroristes a en effet révélé un savoir-faire que seuls des hommes bien entraînés et organisés avaient pu acquérir.

Depuis 1983, et surtout depuis l'écroulement de son protecteur soviétique, le régime cubain semble avoir adopté un profil bas. Cette position d'attente n'exclut pas le maintien de contacts avec les mouvements indépendantistes de nos trois départements. Des associations type loi de 1901, telle « Martinique Cuba », regroupent des indépendantistes connus. Les Cubains entretiennent des relations privilégiées avec les partis communistes martiniquais et guadeloupéen, et bénéficient d'une influence dans nos D.O.M. par le biais des échanges socio-culturels.

Les conséquences des problèmes politiques et économiques de certains Etats voisins

Les D.O.M. français apparaissent dans l'univers caribéen comme autant d'îlots de paix et de prospérité et le niveau de vie plus élevé de nos îles est très attractif. Louis LE PEN-SEC, ancien ministre des D.O.M.-T.O.M., a dénoncé « *le danger de voir l'immigration étrangère non maîtrisée perturber gravement l'équilibre social de nos collectivités d'outre-mer* ». En effet, l'évolution troublée de certains pays génère une émigration massive qui constitue un réel danger pour la stabilité de nos D.O.M.. Le taux de croissance de certains Etats (Jamaïque, Guya-

⁵⁰ ROLLAT (A.), « Martinique, l'île écorchée », in Le Monde

na) est devenu nul, sinon négatif, le taux de chômage reste très élevé (20% en moyenne dans les Etats du CARICOM, 50% parmi les jeunes) et l'endettement international dirimant. Les taux de natalité sont évalués, selon les pays, de 18 à plus de 40‰ : Cuba 17‰, République dominicaine 37‰, Jamaïque 27‰, Haïti 43‰. La composition par âge de la population est caractérisée par une proportion dominante de jeunes (jusqu'à plus de 50% de moins de 20 ans, chiffres ONU et Unesco). La contestation s'exprime parfois par des actions collectives et sporadiques, telles que les émeutes de la faim : en 1984, 1988 et 1990 en République Dominicaine, en 1985 en Jamaïque, de manière endémique en Haïti. Cette situation fait déferler des milliers de *boat people* et de clandestins, comme l'illustrent les trois exemples suivants.

L'île de la Dominique a vu son économie détruite aux trois-quarts en 1979 alors qu'elle était déjà classée parmi les pays les plus pauvres de la Caraïbe. Aussi de nombreux Dominicains émigrèrent-ils vers les Antilles, mouvement irrésistible qui se poursuit dans la clandestinité depuis les mesures prises par le gouvernement français en 1980⁵¹. Ils partent avec l'espoir de trouver un travail alors que les D.O.M. connaissent un fort taux de chômage. Désœuvrés, ils deviennent délinquants ou drogués. Il s'ensuit de graves problèmes de cohabitation : les Dominicains sont « *désignés du doigt par de nombreux Guadeloupéens comme ceux qui viennent voler le travail (...), corrompre la jeunesse, empoisonner la vie des Guadeloupéens* »⁵². Même le député communisme guadeloupéen Ernest MOUTOUSSAMY a déclaré à l'Assemblée Nationale qu'il s'agit d'une « *immigration sauvage, incontrôlable et qu'il en résulte aujourd'hui une cohabitation difficile entre les autochtones et ces allogènes déracinés* » et il a appelé le ministre de l'Intérieur à des « *mesures urgentes et efficaces* »...

Autre pays dont les problèmes ont des retombées sur nos D.O.M. : **Haïti**. Haïti constitue une zone d'instabilité, alors que s'est ouverte une année électorale décisive pour l'avenir de la fragile démocratie « restaurée » il y a cinq ans par le débarquement de 20000 soldats américains. Les problèmes traditionnels demeurent : rivalité Noirs-Mulâtres, extrême dureté des conditions de vie dans les campagnes, taux de chômage endémique (un Haïtien sur 20 a un emploi), mortalité infantile de 120 pour 1000, insécurité... Accusations de fraude et d'irrégularités, faible participation : les dernières élections tenues en avril 1997 ont déclenché une crise politique et institutionnelle qui n'est toujours pas terminée. Depuis un an Haïti n'a plus de parlement, et le premier ministre ALEXIS n'a pu être nommé selon les normes constitutionnelles. La présidentielle, pour laquelle l'ancien chef de l'Etat Jean-Bertrand ARISTIDE part favori en l'absence de concurrent de poids, doit avoir lieu en décembre 2000. A la suite des désertions et des mises à pied, il ne reste qu'environ 4000 policiers pour maintenir l'ordre dans ce pays qui compte plus de sept millions d'habitants. Les quelques 300 militaires américains toujours stationnés en Haïti sont en cours de rapatriement. Le 17 décembre 1999, l'assemblée générale des Nations-Unies a décidé de maintenir jusqu'en février 2001 une mission technique, la MICAH (mission internationale civile d'appui en Haïti), chargée de renforcer la police, d'appuyer la réforme de la justice et de veiller au respect des droits de l'homme. Cette situation catastrophique encourage les candidats à l'émigration dont le flot ne tarit pas.

En 1975, le **Suriname**, le jour de l'indépendance venu, semblait incapable de réaliser son unité. En février 1980, Dési BOUTERSE s'empare du pouvoir par un coup d'état et appelle Cuba puis la Libye à la rescousse. Cinq ans plus tard, le sergent BRUNSWICK déserte et décide, avec quelques « jungle commandos », de mener une guérilla contre le nouveau dictateur. Afin d'échapper aux combats opposant l'armée et les rebelles, des milliers d'Amériidiens décident en octobre 1986 de passer le fleuve Maroni et arrivent en Guyane où les autorités françaises, avant d'être relayées par le Haut Commissariat aux Réfugiés, les accueillent. Le ciel s'est certes nettement éclairci depuis lors, mais les incertitudes politiques qui ne cessent d'hypothéquer

⁵¹ Un visa est en effet exigé à tout ressortissant haïtien ou dominicain qui désire entrer en France, visa qui est rarement accordé

⁵² HURBON (L.), « Racisme et sous-produit du racisme : immigrés haïtiens et dominicains en Guadeloupe », in Le Monde

l'économie de l'ancienne Guyane néerlandaise ne se sont guère dissipées depuis l'élection mouvementée de Jules WIJDENBOSH à la présidence en 1996. Les difficultés économiques, liées aux problèmes structurels du Suriname, génèrent encore une émigration très importante.

Le résultat est que, en Guyane par exemple, « *tous les partis politiques ont dénoncé une situation mal contrôlée par les pouvoirs publics et qui modifie déjà le paysage guyanais* »⁵³. Ce département, dont la population officielle était à peine supérieure à 80 000 habitants en 1980, en compte aujourd'hui 140 000 officiellement, mais le chiffre exact est plus proche de 180 000. Cela représente une augmentation de plus de 100% en vingt ans. Cette population jeune (55% ont moins de 25 ans) est essentiellement composée d'étrangers souvent en situation irrégulière originaires du bassin amazonien ou des Antilles : Brésiliens, Surinamiens, on l'a vu, ressortissants du Guyana, Haïtiens. Les étrangers représentent aujourd'hui presque la moitié de la population. Cette situation manifestement déséquilibrée suscite des tensions et des réactions de rejet et les responsables locaux réclament un contrôle rigoureux des frontières.

Le narcotrafic

Dans certains Etats caraïbes, par le jeu du clientélisme et de la corruption, le narcotrafic s'introduit dans le système politique pour nouer des liens avec les autorités politiques. Ainsi les îles Bahamas n'ont pu acquérir le statut douteux de « paradis des trafiquants » sans que les dirigeants au pouvoir ne soient suspectés, sinon convaincus, d'avoir couvert et organisé ce type de trafic. Cette interaction de la drogue avec l'appareil d'Etat n'est pas le monopole des îles Bahamas. De l'ouest à l'est des îles de l'arc caraïbe, le réseau développe à des degrés divers ses stratégies d'influence et de corruption. Les départements français sont eux aussi peu à peu devenus des régions névralgiques pour la drogue et constituent la voie toute tracée vers l'Europe ou les Etats-Unis. Depuis le renforcement des contrôles par les autorités mexicaines, les trafiquants colombiens, aidés par des réseaux mexicains, ont en effet dû dévier leurs trajets ; aujourd'hui 80% de la cocaïne consommée aux Etats-Unis transite par les Caraïbes ou le Mexique. La Caraïbe offre, il est vrai, des facilités naturelles ou économiques : une position idéale dans l'espace, une multiplicité d'îles et d'îlots, une activité nautique intense, ainsi que de fréquentes liaisons aériennes couvrant toute la zone et un tourisme en développement.

D'un premier fléau en découle souvent d'autres. « *La consommation de crack induit une délinquance de rue, des agressions, des vols. 80% des délinquants d'habitude sont des consommateurs de crack* » précise Charles WARUSFEL, directeur départemental de la sécurité publique de la Martinique. Le trafic de drogue génère des fortunes et l'obligation pour les trafiquants de recycler très rapidement l'argent sale, pouvant par là perturber gravement l'économie traditionnelle déjà en difficulté.

La menace réelle et latente, interne et externe, de déstabilisation qui pèse sur nos D.O.M. exige de notre part une vigilance de tous les instants qui doit s'accompagner d'une politique visant à contrecarrer la mise en cause de notre présence culturelle.

12. L'héritage culturel français remis en cause

« *Les oppositions culturelles demeurent les plus dangereuses et les plus déstabilisantes pour les années à venir. Si l'héritage négro-africain venait à s'opposer à chacun des trois autres (espagnol, anglo-saxon, français), la zone caräibe risquerait de perdre les derniers atouts occidentaux, et ni les Etats-Unis ni les puissances extérieures ne seraient en mesure de lutter contre* »⁵⁴. Ces propos montrent l'importance du fait culturel et de ses implications dans la zone.

⁵³ BOGGIO (Ph.), « La Guyane, terre d'asile », in *Le Monde*

⁵⁴ GOUEDARD (Y.), op. cit., p.58

Le problème de l'identité culturelle caraïbe

La notion d'identité culturelle caraïbe, alimentée par quelques mouvements voire par certains Etats, cherche, non sans succès, à progresser. Elle se concrétise au travers de conférences, réunions ou colloques qui ont pour but de promouvoir la culture caraïbe et de présenter la zone caraïbe en tant qu'aire culturelle spécifique. On peut à cet égard citer la conférence qui s'est tenue à Port-au-Prince sur la traite négrière, celle qui a eu lieu à Saint-Domingue sur les « cultures des Caraïbes », ou celle qui a réuni à la Barbade quelques « intellectuels » caraïbes pour réfléchir sur « l'influence des traditions négro-africaines dans les cultures des Caraïbes ». Une manifestation importante, le CARIFESTA (festival culturel des Caraïbes), draine régulièrement des milliers d'artistes caribéens. Outre une production littéraire prolifique qui vient défendre ces mêmes idées, il faut mentionner le mouvement *Black Power* qui fait de nombreux adeptes en Jamaïque et à Trinidad et qui triomphe aux Etats-Unis grâce à l'action de militants tels que Malcolm X, originaire des Caraïbes. Ce mouvement de protestation veut « rompre avec l'impérialisme des Blancs racistes, inciter les Noirs à assumer le pouvoir dans les îles où ils sont majoritaires et reconstruire la société selon de nouvelles orientations culturelles ».

Le rôle « culturel » joué par Cuba représente aussi une menace pour nos intérêts car il faut le rapprocher de la désignation de Fidel Castro comme président des pays non-alignés après la conférence de la Havane en septembre 1979. Une identité caribéenne ne saurait se fonder sur l'exclusion de la culture européenne et par conséquent française. Et comme le fait remarquer M. Guy HAZAEL-MASSIEUX, « certes on peut évoquer une vaste entité "carai be", "antillaise" ou "créole" mais les facteurs d'insularité et de divergence demeurent puissants. Entre le nord qui dispute son soleil à l'ombre portée par les USA, l'extrême sud où la présence du pétrole entraîne des solidarités continentales, les Petites Antilles se cherchent une vocation »⁵⁵.

Influence des sectes et des religions dans les Caraïbes

On ne voit pas a priori en quoi les sectes et les religions pourraient porter atteinte à la présence française, d'autant plus que l'histoire du peuplement nous a montré l'apport de populations successives appartenant à des ethnies différentes ayant leurs propres croyances. Mais à l'heure actuelle le message religieux tend à véhiculer des idées politiques et à justifier des comportements susceptibles de nuire au rayonnement de la France.

L'évolution de la pratique religieuse dans nos D.O.M. est caractéristique : la religion catholique reste profondément ancrée, sans engagement politique officiel, mais certains prêtres sont connus pour leur appartenance à des mouvements d'extrême-gauche. La religion musulmane accroît légèrement son audience et de nouvelles confessions progressent, comme « l'église adventiste du 7ème jour » qui possède ses propres écoles et collèges et est financée avec l'aide de ses coreligionnaires américains. Il faut aussi mentionner la progression des Témoins de Jéhovah qui bénéficient du soutien d'une « église » américaine puissante et riche.

Quant aux sectes proprement dites, elles ont souvent pour but de créer une identité culturelle nouvelle fondée sur la négritude. C'est le cas du *mahikari*, mélange de bouddhisme et de christianisme importé du Japon, présent dans les Antilles. Ce mouvement se retrouve en Côte d'Ivoire, dans l'ex-Zaïre et en République Centrafricaine. La pratique de cette secte consiste à transmettre la lumière de vérité (ou *mahikari*) par laquelle l'homme se débarrasse de ses impuretés. Cette secte a surtout un objectif social : elle se veut opposée au « caractère conservateur des sectes qui se développent en Guadeloupe et (qui) ... travailleraient toutes à la démobilisation de la population vis-à-vis des luttes sociales et politiques qui s'imposent »⁵⁶. Sous couvert d'un

⁵⁵ HAZAEL-MASSIEUX (G.), *Revue politique et parlementaire* n° 924

⁵⁶ HURBON (L.), « Le double fonctionnement des sectes aux Antilles », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 50

nouveau langage religieux, elle peut transposer tout mécontentement social sur le terrain politique et l'exploiter.

Les Rastafariens : culte ou mouvement politique ?

Bien que très minoritaire dans nos D.O.M., il faut mentionner la popularité grandissante du mouvement *rasta* dans les Antilles, un « *mouvement dont on ne sait s'il n'est qu'une simple curiosité ou une déviation religieuse, représentative d'une sensibilité particulière, sur laquelle pourrait bien prendre appui une tentative de déstabilisation des îles* »⁵⁷. Le mot « rastafari » vient d'Éthiopie, « Ras » signifiant prince et « Tafari » étant le nom de famille du Négus. Le mouvement prend naissance dans les années 1920 en Jamaïque et se caractérise par un aspect religieux, puisque c'est un culte à caractère messianique, et un aspect politique dans la mesure où « *il véhicule une dynamique socio-culturelle fondée sur l'authenticité du Noir de la Caraïbe* »⁵⁸. Ses deux constantes sont l'affirmation selon laquelle Rastafari est le dieu vivant et l'affirmation que le salut est dans le retour en Afrique (Éthiopie). Peu à peu, il est apparu que ce projet de rapatriement vers l'Afrique était totalement utopique ; le fondement véritable du mouvement est donc devenu la croyance en un messie noir.

Ce mouvement a une influence dans l'ensemble de la zone caraïbe. En Jamaïque, il soulève une controverse passionnée dans la mesure où l'aspect politique se substitue de plus en plus à l'aspect religieux. Il tend à s'exporter vers les îles anglophones et, dans une moindre mesure, vers nos D.O.M.. Loin de l'archétype rastafarien, ce modèle *rasta* se caractérise principalement par une philosophie de rupture culturelle avec le monde occidental, autrement dit le monde blanc. Et il n'est pas surprenant d'apprendre que ce mouvement contestataire recrute surtout des jeunes au chômage, déçus par les alternatives politiques et prêts à refuser les lois, cela constituant d'ailleurs une des conditions d'appartenance au mouvement. Religieux dans ses origines, ce mouvement développe la contestation politique et, habilement utilisé, pourrait être l'aiguillon d'une véritable déstabilisation.

Après avoir analysé les diverses menaces auxquelles sont soumis nos intérêts dans la zone, il est temps désormais de réfléchir aux perspectives d'évolution de notre politique caribéenne qui, selon nous, doit suivre deux axes majeurs : viser un développement cohérent de nos D.O.M. et assurer une action stabilisatrice dans la zone.

2- UNE POLITIQUE CARIBÉENNE POUR MAINTENIR ET AFFIRMER NOTRE PRESENCE

Maintenant que le socialisme révolutionnaire cubain a montré ses limites, l'évolution de la zone pourrait consister en l'émergence d'une identité caraïbe à la fois économique et culturelle, sous réserve que les Etats se dégagent de l'emprise des Américains à laquelle ces derniers ne sont pas prêts à renoncer.

Dans ce jeu de forces, on comprend que la marge de manœuvre de la France soit relativement étroite. Elle peut néanmoins apparaître comme une voie intermédiaire qui est la meilleure façon de préserver le capital de confiance dont elle jouit dans la zone. Les mots clés de sa politique – démocratie, détente, développement économique – peuvent être mis en œuvre, de manière résolument volontariste, en s'attachant à retrouver la croissance des départements français des Caraïbes qui connaissent un malaise profond, et en menant une action stabilisatrice dans l'ensemble de la zone.

⁵⁷ « Le cercle caraïbe », *Défense* n° 28, p.28

⁵⁸ SEYMOUR (J.) et ELISABETH (H.), op. cit., p. 118

21. Une politique volontariste de développement de nos D.O.M.

Des problèmes économiques indéniables

Les conclusions du rapport RIPERT⁵⁹ publiées en 1990 font état de l'« existence d'une population vivant en dessous du seuil de pauvreté, quinze ou vingt fois plus nombreuse qu'en métropole », et de « retards considérables de l'habitat et de la formation ». Le trésorier-payeur général de la Guadeloupe déclarait au quotidien France-Antilles le 14 janvier 1999 : « La Guadeloupe est dans le coma (...), tout le monde tire à hue et à dia. (...) Moins de 5% des ménages paient l'impôt sur le revenu ». Et, en septembre 1999, le magazine Le Point intitulait un de ses articles : *Cyclone social sur la Guadeloupe*.

Pour reprendre l'expression des journalistes, « l'économie est sous perfusion ». La France déverse des sommes considérables (5 milliards de francs par an), sous forme de plans de soutien, de plans de relance, de défiscalisation des entreprises, mais aussi de RMI, d'allocations, de surprimes de 40% accordées aux fonctionnaires (qui génèrent une inflation locale car le coût de la vie s'aligne sur ces salaires, et tant pis pour ceux, la majorité, qui ne sont pas fonctionnaires). Les transferts publics représentent entre 30% du PIB pour la Martinique à 40% pour les autres départements. Les traitements versés par les administrations représentent plus de 40% de la masse salariale totale. Les importations ne sont plus couvertes par les exportations qu'à 12%, contre 30% il y a 15 ans. La production est quasiment inexistante : 80% de ce qui est consommé est importé d'Europe, et surtout de France. Les principales productions, banane, sucre et rhum, de plus en plus menacées par la mondialisation du commerce, dépendent d'énormes subventions.

Cette situation est encore aggravée par l'importance du chômage dont le taux est voisin de 30% pour l'ensemble des D.O.M.. Cela débouche sur des conflits sociaux à répétition, jalonnés d'incidents pouvant aller jusqu'à des mini-émeutes, comme en Guadeloupe. L'opposition frontale entre les syndicats très politisés et les organisations patronales excédées par les atteintes au droit du travail, mais accusées par leurs adversaires de frilosité sociale, explique que le dialogue social soit au point mort. Déjà en proie aux difficultés de l'éloignement, de l'insularité et de l'étroitesse du marché local, l'activité économique est gravement contrariée par la succession de grèves et de blocages qui affectent régulièrement stations-services, axes routiers et ports. En maintenant les D.O.M. sous perfusion, l'Etat assure à leurs habitants un niveau de vie sans comparaison avec celui de leurs voisins de la Caraïbe. Mais cette manne ne paraît plus suffisante pour assurer la paix sociale.

Les politiques locaux savent tous cela, mais ils participent à la fuite en avant. Le conseil général guadeloupéen, par exemple, vote des comptes administratifs très approximatifs et il a été placé sous tutelle. Le déficit réel serait voisin de 335 millions de francs. Pour les Guadeloupéens, l'affaire est entendue : tous corrompus ! Cela n'empêche pas la plupart des politiques, à commencer par la présidente de région, Lucette MICHAUX-CHEVRY, d'être régulièrement réélus. C'est la rançon du clientélisme.

La mise en œuvre d'une politique énergique et résolue

Le strict respect des lois et de l'ordre public

Le laxisme qui caractérise malheureusement trop souvent la politique de l'Etat doit être fermement combattu. Les luttes syndicales les plus radicales et les plus persistantes ces dernières années, dirigées notamment par l'UGTG, sont menées avec des méthodes et selon une idéologie remettant en cause les institutions républicaines elles-mêmes. Ainsi, lors des dernières grèves, ont été attaquées des cibles symbolisant l'Etat ou le service public. A cela vient s'ajouter,

⁵⁹ RIPERT (J.), Rapport de la Commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les D.O.M., La Documentation française, 1990

de la part de certains groupes indépendantistes, un discours xénophobe virulent frisant le racisme. « *Mais tout se passe comme si les partis traditionnels, toutes tendances confondues, étaient paralysés face à la montée de la violence revendicative et comme si l'Etat lui-même était prêt à fermer les yeux devant les diverses transgressions de la loi, pour ne pas faire de vagues* »⁶⁰. Tant que l'irrésolution dominera, le malaise antillo-guyanais ira en grandissant, quitte à voir des groupes de pression mafieux utiliser comme en Corse la revendication identitaire, non pas pour conduire nos D.O.M. vers l'indépendance, mais pour créer une situation explosive de non-droit.

Il faut établir solidement la paix civile car le développement ne peut pas s'effectuer dans le désordre. La paix civile doit reposer sur l'ordre public et sur la justice. En juillet 1999, Jean-François CARENCO, le nouveau préfet, est arrivé à Basse-Terre décidé à reprendre les choses en main. « *L'Etat a une grosse part de responsabilité dans les désordres que nous connaissons, en ne faisant pas assez respecter l'Etat de droit. Il faut faire comprendre aux patrons qu'ici aussi une convention collective, une section syndicale, c'est obligatoire. Mais le respect du droit de circuler et de travailler, c'est pour tous. A nous de montrer aux 10% d'indépendantistes que la République, c'est mieux* ». S'impose aussi la nécessité de sensibiliser les Français d'outre-mer sur les efforts consentis par la France, les bénéfiques de toutes les lois sociales qui leur ont permis de se situer à un niveau de vie supérieur à celui des leurs voisins. De même, pour les assurer du soutien de la métropole, une stricte politique de contrôle de l'immigration doit être mise en œuvre.

Une action résolue doit être entreprise dans la lutte contre le trafic de drogue. Celle-ci exige l'harmonisation des législations des Etats concernés, qu'elles soient pénales (pour pallier des stratégies d'implantation sélectives suivant la nature des peines encourues) ou procédurales (l'imbricatio des législations paralyse souvent le travail des enquêteurs). Ainsi n'y a-t-il pas, à Sainte-Lucie, d'enregistrement systématique des bateaux à leur arrivée au port. La lutte implique également, sinon l'établissement de forces communes, des politiques de coopération qui mobilisent l'ensemble des partenaires du bassin caraïbe : Etats-Unis, Etats insulaires, Etats latino-américains, soit parce qu'ils constituent des puissances caribéennes (Venezuela), soit parce qu'ils constituent, en sus, une zone d'implantation et de diffusion de la drogue (Colombie...), et enfin, les puissances européennes comme la France, l'Angleterre et les Pays-Bas. Il est indispensable de travailler efficacement ensemble, en s'appuyant sur les réseaux propres aux pays et sur les correspondants américains comme la DEA (*Drug Enforcement Administration*), le FBI, les coasts-guards, qui sont d'excellents partenaires.

Des négociations sont actuellement conduites en partenariat avec la mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), pour aboutir à un accord franco-américain sur la lutte contre le trafic en haute mer. Par ailleurs, les Etats de la Caraïbe s'organisent pour démanteler les puissants réseaux du blanchiment de l'argent de la drogue restés longtemps incontrôlables. Ainsi en 1987, le sommet de l'Arche⁶¹ entérinait-il la création du groupe d'action financière internationale (GAFI). A l'époque, on estimait à 180 milliards de dollars les profits annuels de la drogue à blanchir. Une structure spécifique à la Caraïbe, bâtie sur le modèle du GAFI, le GAFIC, a été créée pour tenir compte des spécificités de la Caraïbe, truffée de paradis fiscaux, de sociétés-écrans ou off-shore et participer à la lutte de façon plus efficace. De telles actions doivent être confortées et développées.

Le contenu de la politique de développement

La politique de développement doit avoir pour objectif de faire de nos D.O.M de véritables pôles de rayonnement de la France, de véritables relais commerciaux, les « porte-

⁶⁰ DAHOMAY (J.), professeur de philosophie à Pointe-à-Pitre, in *Le Monde*

⁶¹ Le sommet de l'Arche a réuni à Paris, à La Défense, les chefs d'Etat des sept pays les plus industrialisés.

avions » de l'économie française dans la zone caraïbe. Il s'agit par ailleurs de tout mettre en œuvre pour maintenir sur place les populations et éviter une émigration vers la métropole déjà confrontée au chômage et où elles sont traitées plus en populations étrangères que françaises. Cela n'est possible que si l'on réserve aux habitants des D.O.M. les postes d'exécution du secteur public et si l'on forme sur place des techniciens et des cadres. Enfin il faudrait envisager, par un contrôle plus serré et un traitement judiciaire plus sévère, une moralisation des élus locaux trop souvent impliqués dans des « affaires » en s'en prenant à leur aise avec l'argent public.

Le gouvernement a transmis aux élus locaux, aux parlementaires et aux responsables économiques et sociaux des D.O.M., un *document-cadre* destiné à préparer le projet de loi d'orientation pour les D.O.M.. Après avoir enregistré les réactions des élus domiens, le gouvernement leur soumettra, pour avis, un avant-projet de loi qui pourrait être examiné par le conseil des ministres au printemps 2000.

Pour les départements antillo-guyanais, le gouvernement « *souhaite que les deux assemblées territoriales se réunissent en congrès, au moins deux fois par an, pour débattre de tout sujet d'intérêt commun* » et formuler des propositions concernant le « *développement économique et social* » mais aussi « *en matière institutionnelle* ». Reprenant ainsi l'une des principales propositions du rapport LISE-TAMAYA⁶², le gouvernement souligne qu'il « *veillera à ce que les populations des D.O.M. puissent exprimer leur libre consentement à toute évolution statutaire* ». Le texte prévoit notamment que les présidents des assemblées territoriales pourront se voir déléguer par l'Etat le « *pouvoir de négociation avec des Etats étrangers de la zone* ». En effet, nos D.O.M. entretiennent avec leurs voisins des relations plus culturelles et touristiques qu'économiques (leurs produits étant chers pour le niveau de vie des populations environnantes) et ils souhaiteraient coopérer davantage avec les pays indépendants de la zone caraïbe.

Afin de lutter contre le chômage et favoriser la création d'entreprises par des jeunes, serait mis en place un « *projet initiative jeune* ». Le gouvernement entend substituer aux dispositions de la loi Perben de 1994 « *un nouveau système d'exonération de cotisations sociales de plus grande ampleur* » qui concernerait toutes les entreprises de moins de onze salariés. Elles bénéficieraient d'une « *exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale dans la limite d'un plafond représentant 1,3 fois le SMIC* ». Ce système pourrait aussi s'adresser aux « *secteurs dits exposés* », tel le tourisme, ou aux entreprises « *dynamiques* » sur les marchés extérieurs. S'agissant du RMI, le gouvernement propose son alignement progressif sur le niveau métropolitain sur une période qui ne pourra excéder cinq ans. Afin de lutter contre le travail illégal, il souhaite instituer, au bénéfice des titulaires de minima sociaux, une « *allocation de revenu d'activité* », décrite comme une « *adaptation spécifique aux D.O.M. du chèque emploi-service* ».

Les présidents des conseils régionaux de Martinique (Alfred MARIE-JEANNE), de Guadeloupe (Lucette MICHAUX-CHEVRY) et de Guyane (Antoine KARAM) s'efforcent, depuis leur « *déclaration finale* » de Basse-Terre, le 1er décembre 1999, de mobiliser autour d'un contre-projet d'inspiration autonomiste. Mais le communiqué publié le 24 janvier 2000 par la Fédération des entreprises des D.O.M. (Fedom), à l'issue de son entrevue avec Jean-Jack QUEYRANNE, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, lui est complètement opposé et dénué d'ambiguïté : « *C'est à raison que le projet-cadre ne prévoit pas une dévolution des compétences qui conférerait à un pouvoir régional des capacités juridiques autonomes d'édicter un droit spécial, social, fiscal ou commercial* ». Pour les patrons, cette autonomie aurait en effet des conséquences calamiteuses tant pour les relations des D.O.M. avec l'Union européenne et la métropole que sur l'économie et le modèle social. On le voit, le gouvernement doit rester extrêmement vigilant et il nous semble préférable de privilégier les entrepreneurs qui paraissent plus à même de conduire le développement.

⁶² Rapport rédigé par le sénateur et président du conseil général de la Martinique, Claude LISE, et le député de la Réunion, Michel TAMAYA

La politique de développement peut s'appuyer sur les atouts dont disposent nos D.O.M.. La Guadeloupe et la Martinique possèdent des infrastructures portuaires modernes et performantes. Le port autonome de Pointe-à-Pitre, bien placé géographiquement, pourrait jouer le rôle de port d'éclatement entre l'Europe et l'ensemble du bassin caraïbe ; celui de Fort-de-France, au fond de la magnifique baie des Flamands, est prisé par les armateurs de paquebots de croisières, surtout américains et scandinaves. Les Antilles françaises figurent dans le groupe intermédiaire des destinations touristiques de la Caraïbe, loin derrière le peloton de tête constitué par Porto Rico, la République dominicaine, la Jamaïque et Cuba. Elles ne tirent pas suffisamment profit de leur position dans les Caraïbes. Aussi professionnels et responsables politiques ont-ils mis au point un plan qui prévoit 810 millions d'investissements sur six ans. Cette ambitieuse politique de restructuration de la filière doit suivre trois axes : l'aménagement de zones à haute densité touristique, dans une optique de rééquilibrage du territoire, l'amélioration des structures d'accueil et de la formation, et l'élaboration d'un vaste plan marketing pour « mieux se vendre ». Reste à convaincre la population rétive à ce type de développement économique, car il fut un temps où les visiteurs n'étaient vus que comme des envahisseurs qui salissaient le pays.

En Guyane un ouvrage devrait prochainement enjamber l'Oyapock qui marque la frontière avec l'Etat brésilien d'Amapa. Jacques CHIRAC en a garanti la construction au cours d'une rencontre, le 27 novembre 1997, avec son homologue brésilien, Fernando CARDOSO : « *Ce sera une passerelle entre la France et le Brésil, entre l'Union européenne et le Mercosur* ». L'axe projeté, la « Panaméricaine atlantique », permettrait, au départ de Macapa au Brésil et en traversant l'Oyapock puis le plateau des Guyanes (Guyane française, Suriname, Guyana), de rejoindre Caracas au Venezuela. Aucun espoir, en revanche, vers le sud : large de plusieurs kilomètres entre Macapa et Belem, le delta de l'Amazone n'est même pas sillonné par les services réguliers de ferries adaptés au transport de voitures. Il n'empêche que, de chaque côté de l'Oyapock, les élus échafaudent les projets ; ils sont unanimement convaincus qu'un boom commercial suivra la mise en service de la Panaméricaine atlantique. D'ailleurs les échanges culturels, inexistant il y a moins de dix ans, se multiplient (le zouk fait un tabac dans l'Amapa, tandis que le journal France-Guyane publie une page hebdomadaire d'informations en portugais sur le Brésil) et la coopération scientifique bilatérale se renforce continûment.

Autre atout : le spatial, qui joue plus que jamais le rôle de locomotive de l'économie guyanaise. Ce sont au total près de 12 000 personnes qui profitent directement ou indirectement de la présence de la fusée. Commerces, hôtels et restaurants, services non marchands, plus du tiers des entreprises du département vivent en partie ou en totalité grâce à cette activité qui a représenté environ 30% du PIB en 1998 selon l'INSEE, soit près de 2,4 milliards de francs, et probablement 50% en 1999. « *Un lancement, c'est 100 millions de francs injectés dans l'économie locale* » lance Michel MIGNOT, chargé de missions liées au développement économique de la région. Monsieur MIGNOT estime que la Guyane doit à présent trouver d'autres secteurs d'activités pour se développer. Le C.N.E.S. a financé la construction de routes, comme l'axe principal entre Cayenne et Kourou, mais aussi des travaux portuaires et aéro-portuaires, la centrale hydro-électrique de Petit-Saut, un centre de soins, des hôtels et des établissements d'enseignement, tout un pôle d'infrastructures et d'activités sur lequel peuvent s'appuyer des projets concrets de développement.

On le voit donc, cette politique de développement est une politique d'ouverture sur l'espace caraïbe tout entier, visant à faire de ces départements des modèles de réussite en montrant aux autres Etats la qualité de nos réalisations dans une région qui présente des caractéristiques de sous-développement.

Elle doit s'accompagner d'une action stabilisatrice de la France dans le reste de la zone pour donner toute son ampleur à notre action extérieure.

22. Une action stabilisatrice dans le reste de la zone

Les Etats-Unis et les micro-Etats des Caraïbes considèrent que la présence française est un gage de sécurité ou plus exactement une garantie de la stabilité de la zone. Forts de ces considérations à l'égard de notre politique extérieure, nous devons consolider notre présence par une action diplomatique ambitieuse favorisant la coopération et la détente.

Une action diplomatique ambitieuse

La France déploie une grande activité diplomatique. Elle a organisé un réseau très dense d'ambassades, la plupart des Etats, même les petits pays d'Amérique centrale et plusieurs îles du bassin caraïbe, ayant une mission diplomatique française. Par le biais des pays dits de résidence et de non-résidence, tous les micro-Etats ont leur ambassadeur de France, privilège auquel les chefs de gouvernement tiennent beaucoup. La France a traduit sa volonté politique de renforcement de son action diplomatique dans la zone par l'ouverture, le 1er janvier 1984, d'une ambassade à Sainte-Lucie, dont le titulaire est accrédité en outre auprès des gouvernements de Saint-Kitts-Nevis, Antigua et Barbuda, la Dominique, Saint-Vincent, et la Grenade. L'ambassade est dotée d'une mission d'aide et de coopération, et à ce titre dispose des crédits du Fonds d'aide et de coopération pour des actions de développement. Cette ambassade, qui complète celle de Trinité et Tobago qui a compétence sur le Guyana et la Barbade, renforce notre présence diplomatique dans la région et marque « *la volonté du gouvernement français d'affirmer ses relations entre la zone caraïbe et les îles françaises* ».

Si les Américains, grâce à une solide force de garde-côtes, parviennent à faire respecter leurs droits dans leur zone maritime, il n'en est pas de même pour les petits Etats dépourvus de moyens navals. Or l'espoir de présence de pétrole off-shore rend important le respect de la délimitation des différentes zones maritimes. La France, grâce notamment à la présence de sa marine, est à même de contribuer à faire respecter, par les éventuels perturbateurs, le droit international et les accords de délimitation des eaux territoriales et des Z.E.E.. Elle pourrait aussi envisager la formation, dans ses écoles militaires, d'un certain nombre d'officiers issus de ces Etats caraïbes susceptibles d'occuper des postes de responsabilité.

Un excellent réseau d'attachés militaires est en place près de nos ambassades. Le rôle de ces officiers, qui doivent être soigneusement sélectionnés, est capital. Ils doivent être prêts à expliquer, aux hautes autorités militaires du pays hôte, notre politique de défense, nos choix budgétaires, nos méthodes d'instruction et d'entraînement des forces. Vivant aux côtés des cadres des armées locales, ils peuvent leur suggérer d'utiles conseils.

Une politique de coopération et de détente

Les impératifs de la politique française, qui trouvent souvent des échos favorables dans les Caraïbes, sont appréciés pour leur simplicité : respecter les droits de l'homme, rechercher la paix, aider à bâtir la démocratie, poursuivre le développement. Le désintéressement de la France est également reconnu : puissance moyenne, elle ne provoque pas de craintes dans les chancelleries. Elle n'est pas suspectée de s'immiscer dans les affaires d'autrui ni de chercher à dominer. On sait qu'aujourd'hui, fidèle à son projet, elle suit une voie raisonnable, guidée par sa volonté d'indépendance et son souci d'aider les pays du Tiers Monde.

La coopération économique peut permettre à la France d'obtenir une place de choix dans le « marché » caraïbe à un moment où certains Etats pourraient aspirer à se dégager de la tutelle économique américaine. L'Alena apparaissant comme une menace, le CARICOM s'est engagé dès 1990 dans un processus d'approfondissement et d'élargissement du mouvement d'intégration. Une convention constitutive de l'Association des Etats des Caraïbes (A.E.C.) a été signée à Carthagène (Colombie) le 24 juillet 1994 par les représentants de vingt-cinq Etats com-

prenant plus de 250 millions d'habitants⁶³. La chance de l'A.E.C. est le dépassement des frontières héritées de l'histoire pour tenter de former un monde spécifique fondé sur une unité géographique. Le bassin des Caraïbes apparaît ainsi comme un trait d'union entre l'Alena et le Mercosur. La France a adhéré comme membre associé à l'A.E.C. au nom de ses D.O.M. ; elle doit y jouer un rôle moteur.

La France ne doit négliger aucun pays de la zone ni exclure aucun domaine d'assistance. Au contraire, notre pays a intérêt à se présenter à tous ses interlocuteurs avec un esprit de disponibilité. Il nous semble ainsi que dialoguer avec Cuba relève du bon sens à condition d'obtenir de cet Etat qu'il cesse ses menées subversives. Nous pourrions tenter d'infléchir l'influence cubaine sur les milieux indépendantistes de nos D.O.M., ce qui serait un gage pour leur sécurité intérieure. On peut aussi envisager des possibilités commerciales avec Cuba et, enfin, cela donnerait plus de poids à notre politique extérieure considérée comme un facteur modérateur dans la zone. En tempérant les vellétés cubaines, la France pourrait freiner la tentation interventionniste de Washington. Cette politique de détente ne saurait cependant se fonder sur des illusions ou faire preuve d'une naïveté extrême ; elle doit s'accompagner d'engagements fermes de Cuba sur ses intentions dans les Caraïbes.

Il faudrait par ailleurs peut-être renforcer notre aide bilatérale aux pays de la zone. La crainte d'une accusation de néo-colonialisme a sans doute freiné jusqu'ici notre volonté de multiplier notre aide mais, utilisée à bon escient, cette aide est un formidable moteur d'influence. Quant à la coopération culturelle, il s'agit de multiplier les échanges, de participer à des manifestations culturelles à l'étranger, de renforcer nos échanges linguistiques en prenant garde de ne pas favoriser des éléments déstabilisateurs.

Conclusion

La France a un rôle majeur à jouer dans le développement du bassin caraïbe. Débarassée du vieux complexe de nation colonialiste, elle doit œuvrer pour la paix et le développement dans la région, comme puissance riveraine des Antilles, comme avant-garde de l'Europe, comme amie de l'Amérique latine et comme membre de l'Alliance atlantique.

Elle a les moyens d'y maintenir et d'y développer sa présence, à condition de ne pas se contenter du statu quo actuel qui, progressivement, pousse nos départements d'outre-mer vers le gouffre. Un repli sur l'hexagone marquerait notre désintérêt à l'égard des problèmes de cette partie de la « Méditerranée américaine » et pourrait même, à terme, nous contraindre à accepter l'éventualité d'une amputation du territoire national.

Il faut donc que l'ensemble des populations, métropolitaines et locales, sous l'impulsion forte des plus hautes autorités de l'Etat, montre un engagement résolu, mène une politique déterminée et volontariste dans tous les domaines pour faire de nos départements de véritables fleurons qui pourront rayonner sur tout le bassin caraïbe et même au-delà. Il y va de la grandeur de la France, de sa puissance et de son rang dans le concert des grandes nations.

Tâche ô combien difficile, mais ô combien passionnante.

⁶³ Il s'agit des Etats suivants : Antigua, Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-Nevis, Saint-Vincent, Venezuela, Suriname, Trinidad-Tobago, Mexique.

BIBLIOGRAPHIE

LARA (ORUNO D.), Les Caraïbes, Que sais-je ? n° 2267, P.U.F., 1997

REVERT (E.), Entre les deux Amériques, le monde caraïbe, Editions françaises, 1958

LASSERRE (G.), Les Amériques du Centre, P.U.F., Paris, 1981

GOUROU (P.), L'Amérique tropicale et australe, Hachette, Paris, 1976

POUQUET (J.), Les Antilles françaises, Que sais-je ?, n° 516, P.U.F.

LASSERRE (G.), La Guadeloupe, étude géographique, Bordeaux, Union française d'impression

BUTEL (P.), L'Histoire n° 92, 1986, « La question des Antilles françaises »

DEVEZE (M.), Les Guyanes, Que sais-je ? n° 1315, P.U.F.

HERVE (M.N.), Géo n° 106

SEYMOUR (J.J.) et ELISABETH (H.), Les Caraïbes : des brûlots sur la mer, éditions caribéennes, Paris, 1981

GOUEDARD (Y.), Stratégie n° 17, « Le processus de déstabilisation en zone caraïbe »

Nombreux articles des journaux Le Monde, Le Figaro, Le Point, ainsi que des revues Géo, La Documentation française, La Défense nationale